

L'ÉCHO

Chevagnotin

BIENVENUE

Janvier
2024



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Le mot du maire	3
Le conseil municipal et le personnel communal	4
Les correspondants défense, incendie secours et référent sécurité routière.....	5
Inscription sur les listes électorales	6
Les commémorations.....	6
Le souvenir français.....	7

INFOS PRATIQUES

Renseignements utiles	8
Guide pratique	9
Les documents à conserver	10-12
Le conciliateur de justice	12

VIVRE À CHEVAGNY

Cérémonie des vœux	13
C'est nouveau à Chevagny !.....	14-15
Théâtre	16
Conférences Napoléon Bonaparte	16
Randonnée VTT	17
Randonnée des biquettes	17
Concours et exposition photos 2023.....	18
Fête champêtre	19
Musival	20
Une romancière à Chevagny	20
Journées européennes du patrimoine : l'église.....	21
Les conscrits	22
Repas des Sages	23
Téléthon 2023.....	24
État civil.....	25
Calendrier des manifestations 2024.....	25

JEUNESSE

L'amicale laïque du sou des écoles.....	26-27
Le restaurant scolaire	31
Les activités scolaires 2022/2023	30-32

Plan de la commune	28-29
---------------------------------	--------------

VIE ASSOCIATIVE

Comité de fleurissement	34
Club La joie de vivre.....	35
Chevagny sans filtre.....	36
Amicale du don du sang	37
Société de chasse	38
Qi gong.....	38
Stretching postural	39
Yoga	39
Qi gong tao	40
Tai Chi Chuan.....	40
Location salle des fêtes « Espace d'Arène ».....	41

URBANISME ET TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2023 : voirie et entretien des bâtiments communaux	42
--	----

FINANCES

.....	43
-------	----

UN PEU D'HISTOIRE

L'histoire du cimetière	44-46
La plainte d'un banc public	46

ENVIRONNEMENT

La collecte des déchets.....	47
Les déchèteries.....	48-49
Voisinage et nuisances sonores	49

INTERCOMMUNALITÉ

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).....	50-51
PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).....	52

AIDE À LA PERSONNE

Résidence Autonomie de l'Eau Vive.....	53
L'ADMR	54
Le SSIAD.....	55



LE MOT DU MAIRE



Une année s'est achevée, une nouvelle débute...

Le temps poursuit son irrémédiable fuite en avant et c'est avec un plaisir renouvelé qu'il m'est donné, cette année encore, le privilège de m'adresser à vous par le biais de notre « Écho Chevagnotin ».

Cela fait maintenant trois années et demi que vous nous avez accordé votre confiance en nous déléguant les responsabilités de notre commune. Par conséquent, la mi-temps de la mandature a été sifflée.

Sans tomber dans la béatitude, qui serait sans nul doute prétentieuse, c'est néanmoins avec un sentiment de satisfaction que notre « équipe au service de Chevagny » peut se retourner et constater ce qui a été réalisé au sein de notre belle commune. Certes, rien n'est jamais parfait et je suis bien conscient que tout ce qui a été initié ne correspond peut-être pas aux aspirations individuelles de chacun. Je peux cependant vous assurer que, depuis le début de notre mandature, mes collègues du Conseil Municipal et moi-même avons mis toute notre énergie à agir pour le bien de tous : faire que notre village soit et reste un havre de paix et de quiétude est une priorité, afin que tout un chacun puisse se ressourcer et oublier un tant soit peu les soucis et les événements particulièrement anxiogènes de notre monde actuel.

Les années que nous avons eu à vivre depuis notre installation ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons toutes et tous été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes.

Une période qui a été pénible et contraignante, une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, au regard de l'importance des difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face.

À la crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi que des conflits internationaux qui nous obligent, nous, Élus, à relever des défis au quotidien et à nous projeter dans l'avenir.

C'est cet avenir que nous nous emploierons à construire pour Chevagny au cours de cette deuxième partie de mandat, que ce soit en

termes d'aménagements, de sécurité, d'embellissement et de bien vivre, avec les moyens financiers et humains qui sont les nôtres.

Ce rendez-vous annuel que nous vous donnons à travers *L'Écho Chevagnotin* reste l'occasion de vous présenter les réalisations et les manifestations qui ont jalonné l'année écoulée et, au fil de ses pages, je vous laisserai constater par vous-même la richesse de notre vie communale !

Après une année consacrée à obtenir les autorisations, à rechercher et maximiser les aides financières, notre projet photovoltaïque de l'Espace d'Arène verra enfin le jour en 2024. Avec un début des travaux programmé dès ce mois de janvier, ce ne sont pas moins de deux années qui auront été nécessaires à la finalisation de ce projet, lequel permettra à notre commune d'auto-alimenter en électricité ses propres bâtiments, contribuant ainsi à la réalisation de substantielles économies. D'autres projets de moindre envergure sont également en cours d'étude. Les idées ne manquent pas lorsqu'il s'agit de faire encore prospérer notre commune et servir nos concitoyens.

Je voulais également profiter de cet éditorial pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble du Conseil Municipal, le personnel communal ainsi que les enseignantes.

Ma profonde gratitude va également en direction des bénévoles de nos associations qui, ne ménageant ni leur temps ni leurs efforts, entretiennent au travers de leurs actions et manifestations ces liens si indispensables à la vie en communauté.

« Le bien public est fait du bonheur de chacun » a écrit Albert Camus.

Je souhaite par conséquent à chacune et à chacun d'entre vous beaucoup de bonheur afin que nous passions ensemble une belle et heureuse année 2024 !

Philippe COMMERÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite sur la photo...

Au premier plan :

Christian PERRAUD (Adjoint)
Stephan OLCZAK - Sophie PICOD
Philippe COMMERÇON (Maire)
Muriel DERRUAZ - Serge MAITRE
Véronique CHARLOT
Fabrice ANDRÉ

Au second plan :

Thierry MENNETRIER
Michel ANDRÉ (Adjoint)
Éric GIROUX - Laurence ROI
Laurent CLÉMENT (Adjoint)
Margarita MARTIN DELGADO

"Une équipe au service de Chevagny"

LE PERSONNEL COMMUNAL



Sandrine ROCHE
Secrétaire de mairie



Jean-François LACROIX
Agent de maîtrise
principal, responsable
des services techniques



Nicolas TISSOT
Agent technique
des services techniques,
spécialisé espaces verts



Anne FOURILLON
Cantinière, en charge
de la garderie scolaire
du matin



Sylvie LOMBARD
Aide-cantinière, en charge
de la garderie scolaire
du soir



Amandine GRANGER
ASEM
et aide-cantinière



Gaëtan BARATIN

Employé à Chevagny dans le cadre d'un contrat signé avec l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) d'Hurigny, Gaëtan a poursuivi son activité à temps partiel tout au long de l'année 2023.

Chargé de l'entretien des espaces verts et de la propreté de la Commune, il est placé sous la responsabilité de Nicolas Tissot.

CORRESPONDANT DÉFENSE



Au début des années 2000, l'État français a instauré la mise en place de correspondant défense au sein des conseils municipaux.

Le correspondant défense est l'interlocuteur principal des autorités militaires et de la délégation militaire départementale pour la commune sur les sujets de la défense, de la mémoire ainsi que sur le parcours de citoyenneté.

Le correspondant défense est le relais communal de communication pour ces sujets ci-dessus auprès des citoyens.

Éric GIROUX, conseiller municipal, est le correspondant défense pour Chevagny les Chevrières depuis le début de la mandature municipale.

CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS



Pour répondre au décret du 29 juillet 2022, **Laurent CLÉMENT-ROBIN** a été désigné correspondant incendie et secours pour notre commune.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE



En 2021, la commune de Chevagny les Chevrières a désigné **Thierry MENNETRIER** comme un élu « référent » sur la sécurité routière.

L'objectif est d'aider le maire dans sa mission de coordination et de mobilisation des élus en matière de sécurité routière en participant à l'animation d'une politique de sécurité routière. Il participe aussi à identifier les situations à risques ainsi que les leviers pour progresser en matière de sécurité routière.

Enfin, il propose des actions de sensibilisation auprès des citoyens (radar pédagogique...). Notre référent sécurité routière est aussi un interlocuteur identifié auprès des services de l'état et des services départementaux.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

RÉFORME DE LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

La réforme électorale entrée en vigueur au 1er janvier 2019 a instauré de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Vous pouvez voter si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans,
- ▶ Être de nationalité française,
- ▶ Jouir de vos droits civils et politiques,
- ▶ Avoir une attache à la commune. Cette attache se justifie soit par votre domicile ou résidence dans la

commune, soit par la qualité de contribuable, soit par la qualité de gérant ou d'associé majoritaire unique d'une société rattachée à la commune.

COMMENT S'INSCRIRE

▶ **En mairie** : vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription.

▶ **Par internet** sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

🕒 À NOTER

Tout électeur peut **vérifier son inscription** sur les listes électorales et accéder aux données du REU le concernant via une télé-procédure accessible sur www.service-public.fr

DATE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 9 juin 2024

LES COMMÉMORATIONS

À Chevagny, comme dans toutes les communes de France, les commémorations du 11 novembre 1914 et du 8 mai 1945 sont l'occasion pour les Chevagnotins de se réunir devant le monument aux morts de la commune.

C'est toujours une grande satisfaction pour la municipalité que d'accueillir de nombreux enfants au sein du public fourni qui se retrouve pour ces moments de recueillement afin de célébrer la fin des combats et rendre hommage à toutes celles et ceux qui sont morts pour défendre notre Nation.

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc est célébrée quant à elle le 19 mars.



LE SOUVENIR FRANÇAIS



**Qu'est le Souvenir Français ?
Comme on peut le dire « Bonne question ».**

Il s'agit d'une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906 qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient français ou étrangers.

I. MISSION : La mémoire au quotidien

Depuis sa création, plus de 10 millions de Français et Françaises ont adhéré au Souvenir Français. En 2018, l'association rassemble 200 000 adhérents dans 1600 comités locaux. Ces bénévoles font vivre au quotidien la mémoire combattante française. Chaque année, les adhérents du Souvenir Français organisent des milliers d'initiatives.

II. ENTRETIEN : Dans le domaine patrimonial

Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucune stèle combattante, aucun monument ne doit rester à l'abandon.

Dans les cimetières, des tombes familiales où sont inhumés des combattants « Mort pour la France » sont entrées en déshérence à cause de la suppression des concessions perpétuelles et en raison des déplacements géographiques des familles. Souvent, les tombes sont supprimées et les restes des combattants rejoignent la fosse commune. Un protocole particulier encadre le relevé de ces tombes de combattants et le Souvenir Français intervient dans ce domaine en liaison avec les élus.

Sur le territoire national, plusieurs centaines de milliers de stèles et de plaques sont érigées ou apposées par les associations d'anciens combattants. Les comités du Souvenir Français entretiennent ou rénoveraient des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés militaires entre le 1^{er} et le 11 novembre, et rénoveraient des centaines de monuments et plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

III. CONSERVER : Dans le domaine commémoratif

Aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique ne doit disparaître. Toujours mobilisés pour ces cérémonies, les adhérents du Souvenir Français et les portedrapeaux se concentrent particulièrement sur les journées du 8 mai, 14 juillet, des 1^{er} et 11 novembre pour la quête à l'entrée de centaines de cimetières.

IV. TRANSMETTRE

Aucun élève ne doit quitter la scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique.

Afin de relever ce défi le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages organisés par des milliers d'enseignants sur les sites des champs de bataille, plages du débarquement, camp de déportation et sites de maquis.

À Mâcon, il existe un carré militaire au cimetière Saint Brice avec plus de 160 tombes.

Vous pouvez également visiter à Mâcon, le mémorial citoyen créé par Monsieur Jean-Claude Bernardet, qui permet de relater les faits qui se sont déroulés durant les conflits depuis la guerre de 1870.

Voilà ce que je voulais partager avec vous dans ce bulletin municipal et n'oublions jamais que si aujourd'hui nous vivons dans un pays où le mot LIBERTÉ existe, il a été écrit au cours de notre histoire en lettres de sang par les générations qui nous ont précédé et bien souvent par des hommes dans la fleur de l'âge.

Si, lors du 1^{er} novembre, vous vous rendez dans un cimetière où se trouvent des quêteurs du Souvenir Français pensez à quoi servira votre obole après lecture de cet article.

Marc FLATOT

**Secrétaire adjoint du comité local
du Souvenir Français de Mâcon**



RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

☎ 03 85 34 70 42

✉ mairie.chevagny.chevrieries@wanadoo.fr

🌐 www.chevagnyleschevrieries.fr

📘 facebook : mairiedechevagnyleschevrieries

Secrétariat ouvert au public :

- lundi et jeudi de 13h à 18h
- mardi et vendredi de 8h à 12h30

Permanence du Maire : sur rendez-vous.

PANORAMA COMMUNAL

Population :

en 1999 : 403

en 2006 : 549

en 2015 : 597

en 2023 : 617

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont

- 200 ha de terres cultivables,
- 51,82 ha de vignes,
- 64 ha de bois.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage le **vendredi matin** sur l'ensemble de la commune.

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) - Route de Verzé (vers le cimetière). Colonnes à verre, emballages et ordures ménagères, à votre disposition.

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - Mâcon

☎ 03 85 38 44 39

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

156 rue des Écoles

☎ 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE D'ARÈNE

793 route de Charnay-lès-Mâcon

☎ 03 85 20 22 78

ÉGLISE

Pour les messes, voir le tableau d'affichage.
Pour les visites, s'adresser en Mairie pour récupérer la clé.

GENDARMERIE

Mâcon

☎ 17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de Sancé

☎ 18 ou 03 85 35 35 00

SAMU / MÉDECIN DE GARDE

☎ 15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

☎ 3915 ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : ☎ 09 72 67 50 71

GAZ

Urgences sécurité gaz : ☎ 0 800 47 33 33

EAU - ASSAINISSEMENT

Mâconnais Beaujolais Agglomération

☎ 03 85 20 97 55

SERVICE DE GESTION COMPTABLE MÂCON ET AMENDES

☎ 03 85 21 01 40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Maison de Justice et du Droit

☎ 03 85 39 92 03

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités Mâcon

☎ 03 85 21 65 00

HAMEAU DE L'EAU VIVE

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

ADMR

Prissé

☎ 03 85 37 89 38

SSIAD

Crêches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Saint-Gengoux-le-National

☎ 03 85 92 55 23

GUIDE PRATIQUE

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	Contactez une mairie habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Liste sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	Contactez une mairie habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Liste sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

- 📍 Site pour réaliser une **pré-demande de carte d'identité ou de passeport** : <https://passeport.ants.gouv.fr>.
- 📍 Site pour acheter un **timbre fiscal** : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 📍 Site pour déposer un **dossier d'urbanisme** : <https://gnau43.operis.fr/maconnaisvalsaone/gnau/?#/>
- 📍 Site du cadastre : <https://cadastre.gouv.fr>

**Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.**

LES DOCUMENTS À CONSERVER

PRINCIPE

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de droit commun est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

TYPE DE DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Date du document + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
VOITURE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.
BANQUE		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèques	5 ans	
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	
FAMILLE - SCOLARITÉ		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Convention de PACS	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie auprès de la Mairie.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
Diplômes	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme.

INFOS PRATIQUES

CONSOMMATION - APPAREILS MÉNAGERS

Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie	
Facture d'un appareil ménager	Jusqu'à la fin de la garantie	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

LOGEMENT

Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute.
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	5 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Échéances APL	2 ans	

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (Exemple : déclaration 2021 à conserver jusqu'à la fin 2024).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

TRAVAIL / CHÔMAGE / RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, relevés d'indemnités journalières de maladie...	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestations Pôle emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Solde de tout compte	3 ans	
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels.

INFOS PRATIQUES

PAPIERS MILITAIRE

Livret militaire	Permanente	
Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	Permanente	L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer.

SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement...)	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : • 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; • 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; • 3 ans, pour les patients âgés de 43 ans ou plus. Délivrance d'audio-prothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

PAPIERS D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage. Tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc.

Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation.

À l'exclusion de tout conflit lié au travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties. La procédure de conciliation est entièrement gratuite.

Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

»» **Coordonnées du Conciliateur**
G.M. THIRION

☎ **06 88 07 20 40**

Vous avez un litige avec votre voisin,
votre propriétaire, votre syndic, un commerçant...
et vous ne souhaitez pas engager un procès.

N'hésitez pas à saisir
**votre conciliateur
de justice**

C'est simple, gratuit et rapide !

RENSEIGNEZ VOUS :
auprès de votre mairie ou au tribunal d'instance de votre domicile

PR V : GM THIRION
P : 06 88 07 20 40

VŒUX DU MAIRE 2023

Rappelez-vous, c'était il y a un an le 7 janvier, vous avez répondu nombreux à l'invitation du Maire et du Conseil Municipal à la cérémonie des vœux.

C'est une première pour cette équipe municipale ; les deux précédentes éditions n'ayant pas pu avoir lieu suite à la pandémie.

C'est avec beaucoup de joie et de plaisir que tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié après l'allocution du maire, M. Philippe Commerçon et la remise de médaille communale décernée à Christian Perraud.

Après un survol des réalisations des années antérieures, les projets pour la suite du mandat ont été dévoilés.

Le projet principal à venir concerne, au vu de la conjoncture énergétique, de couvrir les besoins des bâtiments communaux en électricité par des panneaux photovoltaïques installés au niveau de la salle des fêtes.

M. le Maire a également présenté l'agrandissement du cimetière ou encore l'installation de points d'apport volontaire supplémentaires, projet encore en réflexion. Il a également exprimé sa satisfaction de la naissance de la nouvelle association : « Chevagny sans filtre » et en a profité pour remercier chaleureusement l'investissement de toutes les associations qui contribuent au dynamisme du village.

Temps fort également de cette cérémonie, la remise de la médaille d'argent à Christian Perraud pour son investissement dans les affaires communales depuis plus de vingt ans.

D'abord pompier volontaire dans la commune et très investi au Sou des écoles, il est conseiller municipal depuis 2001 sous les mandats de Gilbert Coulet, Serge Maître, Françoise Botti et maintenant comme premier adjoint auprès de Philippe Commerçon.

Philippe et « Kiki » ont essayé ensemble les bancs de l'école à Chevagny. Notre « Kiki » a encouragé Philippe à se présenter pour son mandat de Maire en lui assurant son soutien en tant que premier adjoint.

Cette cérémonie s'est terminée, dans la bonne humeur, par un moment convivial.



C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !

LE TRANSFORMATEUR TRANSFORMÉ

J'étais un transformateur sans histoire, mais des grincheux trouvaient que j'étais négligé et que je m'intégrais mal à l'entrée du village...

Suite à ces remarques, j'ai décidé de me refaire une beauté et j'ai donc fait appel à des pros du lifting. Quelques démarches préalables étaient néanmoins nécessaires : l'accord du conseil municipal et d'ENEDIS, ma remise en état par les employés communaux, et la recherche d'un décorateur. Mes relations m'ont permis de trouver la solution en faisant appel à la section Brevet des métiers d'art graphisme et décor du Lycée René Cassin.

Les élèves, encadrés par leurs professeurs, Christelle Sio et Frank Gherardi ont travaillé pendant plusieurs mois sur mon relooking, et ont présenté dix projets.

J'ai réuni un jury de la commune pour sélectionner les meilleures propositions adaptées à mon environnement, représentant l'église, le lavoir, les vignes et la vue sur la Roche de Solutré.

Dans une ambiance joyeuse, les « petites mains » de la classe, particulièrement motivées et appliquées, ont réalisé mon maquillage. C'est ainsi qu'au joli mois de mai, j'ai pu retrouver une nouvelle jeunesse au cœur du village...

Ma renaissance fut dignement célébrée en mairie autour du verre de l'amitié en présence de tous les participants ravis de ma transformation...



COLLECTE DE SAPINS

Du 3 au 16 janvier 2023, la commune de Chevagny les Chevières, en collaboration avec MBA, a participé à l'opération collecte de sapins de Noël en installant un point de collecte communal pour les habitants, au point d'apport volontaire, Chemin en Buchât.

Pour être collectés, les sapins ne doivent avoir ni neige artificielle, ni sac, ni pied, ni décorations.

Une fois collectés, ils sont emmenés à la déchèterie de Vinzelles et de la Grisière (Mâcon)... C'est ici que la magie opère !

Ces sapins permettent d'obtenir plusieurs tonnes de broyat, une matière précieuse pour tous les jardiniers. Ce broyat est ensuite distribué gratuitement aux habitants de MBA ! Utilisé comme paillage, le broyat protège les sols et les plantations du froid et de l'évaporation de l'eau.

Cette opération est reconduite pour janvier 2024, espérons qu'elle se poursuive les années suivantes.



C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !

RÉALISATION D'UN NOUVEAU POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, de nouvelles consignes de tri ont vu le jour. Tous les emballages et papiers vont maintenant dans les bacs jaunes. Le volume de ceux-ci ayant fortement augmenté, le conseil municipal a décidé d'accroître la capacité de collecte en créant un nouveau point d'apport volontaire près du cimetière.

Courant juillet, le mur de soutènement de la plateforme a été réalisé, celui-ci délimitera également l'extension du futur cimetière. Mi-novembre, l'entreprise de terrassement a réalisé et mis en forme le parking ainsi que l'accès aux quatre colonnes de tri :

- Une pour le verre ;
- Deux pour les emballages plastiques et métalliques, les cartonnettes et les papiers ;
- Une pour les ordures ménagères résiduelles.

Ces colonnes enterrées ont été fournies par le service des déchets de Mâconnais-Beaujolais Agglomération dans le cadre d'une convention.

Depuis le 7 décembre 2023, date de réception des travaux, le point d'apport volontaire est ouvert au public.

Afin de mailler totalement le territoire communal, un projet d'implantation au nord de la commune est actuellement à l'étude.

Le coût total des travaux s'élève à 68 478,00 € TTC, réparti comme suit :

- Terrassement et enrobés réalisés par l'entreprise Grosne Terrassement pour 41 948,40€ TTC.
- Maçonnerie effectuée par l'entreprise Chevrier pour 26 529,60€ TTC.



THÉÂTRE À CHEVAGNY

Pour la première fois, le club de la Joie de Vivre et le Comité de Fleurissement ont organisé un après-midi théâtre à la salle des fêtes le dimanche 26 février.

La troupe de Davayé, « Première Loge », avec ses 9 comédiens, a présenté la pièce *En avoir ou pas...* de Véronique Ladessus. Le titre pouvait éveiller des interprétations différentes, voire même intriguer...

Ce vaudeville a respecté ses règles : embrouilles, comique de situation, rebondissements, tenant en haleine jusqu'au dénouement les spectateurs venus nombreux. Saluons la prestation de ces comédiens amateurs, dignes d'une troupe de professionnels.

Petits et grands, venus nombreux en famille ou entre amis, ont beaucoup ri et passé un excellent après-midi.



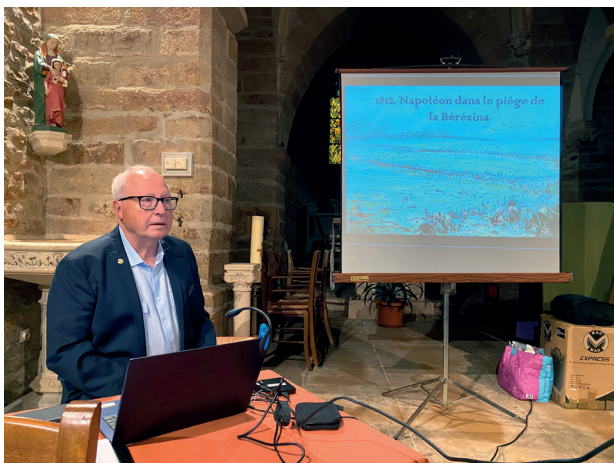
CONFÉRENCES NAPOLEON BONAPARTE

L'aventure Napoléonienne à Chevagny !

Un peu de culture proposée aux habitants... C'est grâce à un habitant du village, Monsieur Christian Humbrecht, que des conférences ont été animées gracieusement en 2023. Le premier voyage nous a embarqué en « 1798, l'expédition d'Égypte de Bonaparte ». C'est un public, très connaisseur pour certains, qui a pu échanger avec le conférencier à l'issue de la présentation illustrée et commentée.

À la demande du public, Christian nous a offert une nouvelle conférence à l'automne : « 1812, Napoléon dans le piège de la Bérézina ». Le public était plus nombreux, encourageant Christian à nous faire part de ses connaissances sur une nouvelle thématique : « Napoléon stratège, la Campagne d'Allemagne de 1805, Ulm à Austerlitz ».

Un grand merci à Christian pour ce partage de connaissances... et pourquoi pas une autre ?



LA RANDONNÉE VTT FAIT LES FRAIS D'UNE MÉTÉO PLUVIEUSE

Les cinquante Vététistes présents auraient pu recevoir une médaille d'endurance pour leur participation à la randonnée VTT du 2 avril 2023 !

C'est sous une pluie battante et un froid de canard qu'ils ont bravé les conditions météorologiques très défavorables, pluie et vent, rendant les chemins boueux. Ils ont néanmoins parcouru les circuits très bien préparés et ont beaucoup apprécié le parcours en dépit des chemins devenus presque impraticables !

Après avoir été accueillis et encouragés par quelques membres, ils ont été réconfortés par une dizaine de bénévoles frigorifiés mais heureux, en poste aux deux points de ravitaillement pour accueillir les participants.

En espérant que la météo soit moins capricieuse en 2024 !



RANDONNÉE DES BIQUETTES



Après une longue période caniculaire, c'est par un temps agréable et propice à la marche que plus de 300 randonneurs (dont une quarantaine de chevagnotins) se sont élancés gaiement sur les chemins de la commune, le 27 août 2023.

Trois circuits leur étaient proposés : 7 km, 14 km et 21 km.

Le circuit de 14 km a été largement plébiscité, avec un tiers des marcheurs, les deux autres circuits ayant fait part égale !

Le tracé des circuits, bien balisé par quatre éclaireurs, a été très apprécié et personne ne s'est égaré...

Les bénévoles du comité de fleurissement ont accueilli les marcheurs dans la bonne humeur aux deux points de ravitaillement installés à l'Armoirie et au Gros Bois.

Des assiettes copieuses ont été servies avec le sourire d'une quinzaine de bénévoles afin de régaler tous les participants.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 25 août 2024 pour une prochaine édition qu'on espère tout aussi réussie.



CONCOURS ET EXPOSITION PHOTOS 2023

Suite au succès du concours photos de 2022, nous vous avons annoncé dans le bulletin municipal de l'année dernière la mise en route de la création d'une nouvelle association chevagnote : CHEVAGNY SANS FILTRE

C'est donc chose faite officiellement depuis novembre 2022.

En juin 2022, les membres se sont réunis pour plancher sur un nouveau thème. Après multiples débats, le sujet est enfin sorti pour le 4^e concours photos : *Quand la rue s'anime*.

Les flyers ont été distribués avant les vacances d'été pour que chacun puisse profiter des beaux jours pour trouver de l'inspiration. La date butoir pour le dépôt des photos a été fixée à début janvier 2023.

Le week-end du 1^{er} avril a été retenu pour faire l'exposition photos en concomitance avec la randonnée VTT organisée par l'association du Fleurissement, en retenant le même principe que l'année précédente : vernissage du concours le vendredi 31 mars pour dévoiler les lauréats et les photos exposées puis exposition des photos le samedi et le dimanche.

Tout au long de ce week-end, les visiteurs ont pu déambuler dans les allées et voter pour leur photo favorite et en fin de journée le dimanche, Christine Egraz la présidente, a remis le prix du public.

Cette année, une tombola a été organisée et 3 gagnants ont pu repartir avec leur photo favorite.

Ce 4^e concours a été un succès grâce à tous les participants mais également grâce à la participation de notre invité d'honneur : Raphaël Eyraud qui nous

a fait le plaisir d'exposer un florilège de ses œuvres magnifiques, retraçant ses voyages aux 4 coins du monde.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Au final, pour cette 4^e édition, ce sont **60 participants** qui ont déposé un total de **242 photos** toutes catégories confondues.
- ▶ 66 photos exposées dont 18 de la catégorie Smartphone et 48 de la catégorie Appareil traditionnel.
- ▶ 250 visiteurs sur le week-end.

🌀 CATÉGORIE PHOTOS APPAREIL TRADITIONNEL

1^{er} prix du jury : Claudette Ménage

2^e prix du jury : Michel Egraz

3^e prix du jury : Georges Durix

🌀 CATÉGORIE PHOTOS SMARTPHONE

1^{er} prix du jury : Bernard Galy

2^e prix du jury : Dominique Ducher

3^e prix du jury : Olivier Ménage

🌀 PRIX DU PUBLIC

Jean Séverac



2^E ÉDITION, POUR LA FÊTE CHAMPÊTRE

En ce 8 juillet 2023, les Chevagnot(e)s étaient de nouveau réunis au début du mois de juillet en l'espace d'Arène, pour se retrouver, s'amuser et célébrer la 2^e édition de notre fête champêtre.

Les bénévoles ont œuvré à la préparation de cet événement les mois, semaines et jours qui ont précédé les festivités. Une organisation qui commence maintenant à être bien huilée.

Malgré les émeutes au niveau national, qui ont fait craindre pour le maintien de notre fête champêtre, celle-ci a pu se dérouler sans difficulté et dans une atmosphère sereine. À croire que les astres étaient de notre côté car ce 8 juillet, le temps était au beau fixe alors que les jours précédents et suivants, le Mâconnais essayait bourrasques, averses et tempêtes.

Les festivités ont donc démarré à 18h sous un soleil radieux. Les petits et les grands ont profité de jeux en bois en tout genre : jeu des bâtonnets, puissance quatre, billard Hollandais, fakir, curling, grenouille... Par cette forte chaleur, il a fallu se munir de plus de parasols, et ravitailler la buvette qui a permis à chacun de se réhydrater tout au long de la journée.

Après le jeu des chaises musicales animées par notre DJ local, et bien apprécié des enfants, la course à la brouette a pu débuter. Les enfants ont été les premiers à se défier, certains usant de rapidité, d'autres d'astuces ou d'agilité pour rapporter un maximum d'eau à leur équipe. Quand l'heure des adultes est arrivée, ceux-ci ont également fait preuve de compétition et d'acharnement afin de remporter la victoire. Malgré la présence de notre mascotte chevagnotine, Blanquette, une belle chèvre sur roue, qui essayait de déstabiliser les participants, l'ambiance était à la franche rigolade. La victoire s'est jouée à quelques millilitres près.

Pendant ce temps, les deux cuisinières de l'équipe de Jean-Claude Geoffroy préparaient deux paellas géantes qui cette année encore, ont été bien appréciées après toutes ces activités. Ce ne sont pas moins de 187 convives qui ont pu déguster ce repas. Sans compter les amateurs de saucisses (120 vendues). Ce qui permet d'estimer à plus de 250, le nombre de participants.

Le feu d'artifice a débuté, avec un peu de retard, à 23h30. Les participants se sont encore émerveillés devant un feu d'artifice cette fois-ci musical, qui a donné à cette soirée un air féérique. Une fois le travail des artificiers terminé, la soirée dansante a débuté sous un ciel étoilé et une fraîcheur retrouvée qui a incité les danseurs et danseuses à se trémousser jusqu'à 2h du matin.

Ce fut de nouveau une fête champêtre très réussie, grâce à la participation des Chevagnot(e)s et l'engagement des bénévoles de toutes les associations.

Nous n'avons qu'une hâte, recommencer le 6 juillet 2024.



MUSIVAL

Partenaire du festival MUSIVAL depuis deux ans, la commune de Chevagny les Chevrières a accueilli ce vendredi 15 septembre 2023, une des plus grandes chanteuses lyriques actuelles, la contralto Sarah Laulan, dans un programme conçu en duo avec la pianiste Élodie Vignon. Un concert aux couleurs du monde, depuis les rythmes « percussifs » d'Amérique latine jusqu'aux mélodies slaves d'inspiration traditionnelle.

Ce moment d'exception a permis au public nombreux ce soir-là d'être au plus près des artistes dans le cadre particulièrement adapté de l'espace d'Arène.

Pour rappel, ce festival musical implanté dans le Val Lamartinien a été créé en 2019 et a lieu chaque année au mois de septembre. Il est axé autour de la musique de chambre, et convie des artistes et musiciens de divers horizons (classique, jazz, folklorique...) mais également des personnalités du théâtre, voire d'autres disciplines.

Cette édition 2023 du festival aura fait salles comblées dans toutes les communes partenaires.

Prochain RDV avec Musival pour FORTISSIMOT le jeudi 16 mai 2024 en partenariat avec le Théâtre Scène Nationale de Mâcon.

www.musival.com



UNE ROMANCIÈRE À CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

Vendredi 8 septembre, Eliane Guillemain a présenté au four à pain son 1^{er} roman policier.

Chevagnotine depuis une vingtaine d'années, Eliane, infirmière retraitée, a exercé principalement à l'hôpital, sur Lyon puis sur Mâcon.

Outre sa faculté de soigner et s'occuper des autres, Eliane a de multiples talents tout autre qui font d'elle une artiste haute en couleur ou une « espèce » d'artiste comme elle aime le raconter sur son site. Artiste peintre à ses heures, elle réalise de splendides peintures modernes très colorées.

Hormis la peinture, Eliane se passionne pour l'écriture et a, par le passé, commencé à écrire quelques pages ; mais à ce jour, les prémices de ce livre dorment toujours au fond du tiroir en attendant que notre auteure reprenne le fil de l'histoire.

Mais Eliane prend son temps : entre les voyages, son métier, sa famille, elle profite de chaque instant et se laisse porter par son instinct.

Ce temps, elle l'aura en 2020, année de confinement qui laissera le temps à son esprit de s'évader et de reprendre sa plume ou plutôt son clavier pour faire naître une intrigue policière. Notre artiste aime mûrir ses projets et c'est donc 3 ans plus tard que son 1^{er} roman policier sera finalisé.

Eliane a souhaité réunir ses amis, sa famille, les chevagnotins pour leur lire un premier chapitre de

L'affaire Varelle, titre prometteur de son 1^{er} roman. Vous pouvez retrouver ce chapitre sur son site qui ne manquera pas de vous mettre l'eau à la bouche et de vous donner envie de suivre l'aventure de ses personnages et connaître l'issue de cette intrigue policière (à moins que le dénouement de l'histoire ne soit connu qu'au 2^e tome actuellement en cours d'écriture...).

Il ne reste plus qu'à orchestrer l'édition de ce roman qui devrait être mis à disposition des lecteurs courant 2024.

Si vous souhaitez être parmi les premiers lecteurs, vous pouvez pré-commander le livre sur le site d'Eliane : elianeguillemain.com

Dès que ses livres seront parus, notre auteure se fera une joie d'organiser une séance de dédicaces.



L'ÉGLISE DE CHEVAGNY

Les journées du patrimoine qui se sont déroulées cette année les 16 et 17 septembre 2023 sont l'occasion pour la commune d'ouvrir les portes de l'église afin de permettre au public de découvrir ou redécouvrir ce petit joyau architectural qui trône fièrement au centre du bourg de notre village.

Orientée vers l'est et construite en pierres locales, couverte de lave, notre église Saint Vincent (comme il se doit en Mâconnais...) est datée du XII^e siècle et elle a été fortement rénovée et remaniée aux XV^e et XVI^e siècles à la suite des guerres.

Elle est ainsi une intéressante jonction entre deux styles architecturaux : roman, de par sa petite nef rectangulaire et croisée, mais aussi gothique avec ses chapelles-traverses et son chœur à fond plat.

Son histoire, à l'instar de son clocher penché, est tout à fait singulière dans la région et elle a été rapportée dans son détail par le Père Rebuffet qui a été en charge de la paroisse durant de nombreuses années. (« L'église de Chevagny est entrée dans l'histoire », *Annales de l'Académie de Mâcon*).

Siège d'un ancien prieuré bénédictin, l'église de Chevagny fut vendue à la Révolution comme bien national en 1793, mais rachetée en sous-main par le curé et devenue sa propriété particulière : elle servira dès lors pendant près de cinquante ans de grange-entrepôt, ainsi que l'atteste l'arc d'une ancienne porte aménagée qui est encore visible dans la maçonnerie au nord du bâtiment.

Finalement, un décret d'expropriation est passé à l'encontre des héritiers du curé en 1851 et la commune récupère officiellement la propriété de l'église qui sera rapidement entièrement rénovée afin de pouvoir la rouvrir au culte le plus vite possible.

En 1902, une nouvelle restauration générale de l'édifice a été réalisée sur les plans de l'architecte Pinchard, de Mâcon et la toiture a été quant à elle entièrement réhabilitée en 1978.

L'intérieur de l'édifice qui abrite de nombreuses statues, dont celle de l'incontournable Saint Vincent, patron des vignerons, est entièrement dallé de pierres et fait apparaître une très belle charpente.

N'hésitez donc pas à lui rendre une petite visite à l'occasion des prochaines journées du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2024 !

f Découvrez ou redécouvrez notre église sur Facebook : <https://fb.watch/oU0c6pjKbZ/>



LA BELLE AVENTURE DES CONSCRITS DES CLASSES EN 3



Ce sont trois vétérans du Comité de fleurissement ayant fortuitement découvert leur appartenance à la même classe qui ont décidé de tenter de perpétuer la tradition des conscrits pour 2023.

Les premières pistes ont été précisées par le responsable de l'organisation précédente des classes en 2.

Les choses semblaient a priori relativement simples : se procurer la liste des conscrits à la Mairie, envoyer les premières invitations et contacter le New Swing pour une prestation clef en main.

Le triumvirat a donc préparé et distribué les invitations aux 80 conscrits répertoriés par la commune pour une première réunion début février. Un peu déçus par la faible participation à cette première réunion, il a néanmoins été décidé de maintenir la manifestation et de retenir la date du 30 septembre, seule disponibilité du New Swing. Il suffisait alors de définir le budget correspondant pour la totalité des dépenses en fonction du nombre de participants.

Plouf ! La vente du New Swing a fait capoter ce premier projet, le nouveau propriétaire ne souhaitant pas donner suite aux engagements précédents. Il fallait tout reprendre.

Une nouvelle réunion début avril a défini les contours d'un autre projet : nouveau lieu et nouvelle date, nécessité de s'appuyer sur une association existante pour la gestion financière conséquente qui en découlait.

Le comité de fleurissement et son fidèle trésorier ont heureusement accepté de répondre à notre demande. Il ne restait plus qu'à organiser le tout ! Heureusement, notre souriante et efficace secrétaire de Mairie a bien voulu réceptionner et centraliser tous les courriers.

La salle des fêtes de Chevagny les Chevrières s'imposait logiquement d'autant plus que la Mairie la mettait gracieusement à disposition pour la seule date possible du 14 octobre.

Le recours à un traiteur disponible à cette date devenait donc indispensable et pour minimiser le coût de l'opération et financer les nombreux à-côtés il fut décidé de lancer deux actions dans la commune : une vente de tajine début juin et une vente de brioches début septembre, assorties d'une buvette.

Nous avons eu la chance qu'un célèbre Chef résidant à Chevagny, capitaine d'un équipage de conscrits éplucheuses et éplucheurs, accepte bénévolement de nous concocter un excellent tajine. Ainsi, 130 parts très appréciées ont été vendues autour d'une buvette le 3 juin au four à pain.

La deuxième animation organisée les 2 et 3 septembre fut aussi un réel succès avec la vente de 80 brioches et une participation intéressante aux buvettes.

La grande fête des conscrits s'est déroulée le samedi 14 octobre : un bref passage pluvieux n'a pas découragé vingt-six conscrits qui ont défilé dans les rues de Chevagny les Chevrières. Une joyeuse bande a suivi la remorque des enfants de 10 ans jusqu'à la Mairie où les attendait le Maire Philippe Commerçon. Les conscrits se sont ensuite rendus au monument aux morts pour le traditionnel dépôt de gerbe et la photo de groupe.

Un apéritif suivi d'un repas à la salle des fêtes a rassemblé plus de 100 personnes à partir de 19 heures. Un grand bal parfaitement orchestré par notre DJ local a prolongé cette soirée jusqu'au petit matin pour le plus grand plaisir de tous les participants. Ce fut une très belle fête.

Ce sont vingt-six conscrits de tous âges qui ont fêté dignement cet événement : ils étaient 8 pour les 10 ans, 1 pour les 20 ans, 9 pour les 40 ans, 1 pour les 50 ans, 2 pour les 60 ans, 4 pour les 70 ans et 1 pour les 80 ans.

Enfin, les conscrits ont décidé de remettre la petite cagnotte résultant de leur bonne gestion aux représentants du Téléthon, entourés du Maire et du Trésorier, le samedi 9 décembre en fin de matinée au four à pain.

Ce fut une belle occasion de clôturer généreusement les nombreuses actions des classes en 3.

Un grand merci à tous les bénévoles soutenus par notre municipalité qui se sont investis pour perpétuer la tradition des conscrits au sein du village et entretenir ainsi le lien entre les générations.



LE REPAS DES SAGES



Le dimanche 19 novembre, 68 de nos aînés (un record ! 54 l'an passé) se sont retrouvés à l'espace d'Arène pour le traditionnel repas des Sages offert par la municipalité aidée du CCAS.

Quelle belle journée !

Élus et bénévoles, cow-boys et cow-girls pour l'occasion et leur shérif Philippe Commerçon ont emmené

leurs invités à l'ouest de l'Amérique, suite à leur croisière de la précédente édition.

Chacun a pris la pose aux côtés du shérif pour une photo souvenir dans le saloon, avant de prendre place à table, fort bien décorée pour l'occasion.

Le discours de bienvenue du maire, l'apéritif à table, le délicieux repas concocté par le traiteur Mille et 1 saveurs, l'animation dynamique par Teddy et Nathalie, ont fait passer à nos convives une très agréable journée de retrouvailles, partage et rencontre.

Pas un coup de feu n'a été tiré, pas de rançon versée pour la tête du chef comanche placardée sur les murs, ouf ! Pas besoin d'une rallonge budgétaire de 1 million de dollars !

Après avoir bien mangé, bien bu, bien dansé, bavardé, chacun est reparti avec le sourire, une rose pour les dames, des dragées pour les messieurs. Vivement l'année prochaine !!

Les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu prendre part à cette journée ont reçu un colis gourmand avant les fêtes de Noël.



Téléthon 2023

À l'occasion du Téléthon 2023, de nouveau une vingtaine de bénévoles s'est mobilisée pour organiser cette 18^e année édition Chevagnotine. La joyeuse équipe s'est unie pour confectionner non seulement une centaine de pains, mais également une centaine de tartes, ainsi que les traditionnels saucissons au vin rouge accompagnés de pommes de terre, le tout préparé dans un authentique four à bois.

Dans le cadre de cette initiative, l'engagement des bénévoles aux commandes du four à pain a été comme toutes les années exemplaires. Levés dès 3 heures du matin, ces vaillants volontaires ont mis le four en chauffe. Leur dévouement matinal est à applaudir.

Au cœur de cette action solidaire, une buvette a été mise en place, qui a permis aux Chevagnotin(e)s de se retrouver autour, entre autre, d'un vin chaud de qualité qui a certainement réchauffé les cœurs. La participation de l'ostéopathe Charlotte Mazzoni a apporté une dimension particulière à l'événement en offrant des consultations d'ostéopathie animale, dont la recette a été entièrement dédiée au Téléthon.

À noter cette année, la contribution généreuse des conscrits de la classe en 3, qui ont également fait un don pour soutenir cette noble cause.

Le chèque a été remis le jour-même à M. Philippe DENY, coordinateur du Téléthon pour le secteur Est de la Saône-et-Loire. En parallèle, le sou des écoles réalisait sa traditionnelle vente de sapin, donnant au cœur du village un petit air de marché de Noël.

Le résultat ne s'est pas fait attendre, avec des ventes dépassant les chiffres des années précédentes. Au-delà des chiffres et des réalisations, cette journée a démontré l'impact positif de la solidarité et de l'engagement communautaire. Chacun, à sa manière, a apporté sa pierre à l'édifice de la lutte contre les maladies génétiques rares.

Un immense merci est à adresser à toutes les personnes qui ont participé en venant acheter les diverses victuailles et en soutenant la buvette. Leur générosité et leur participation active ont été cruciales pour la réussite de cette journée. Grâce à leur enthousiasme, leur engagement a permis de récolter une somme de 2635 €, qui sera reversée dans son intégralité à l'AFM TELETHON.



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Louison BARBIER
née le 2 décembre

*Félicitations aux parents
et bienvenue aux
nouveaux petits chevagnotins !*

DÉCÈS

Mme Marie-Thérèse MARIN née RHÉDON
le 26 janvier à Mâcon

M. Georges LAUTISSIER
le 6 mars à Cluny

M. Jean-Claude PIPONNIER
le 28 avril

*Nous présentons aux familles nos sincères
condoléances.*

BAPTÊME RÉPUBLICAIN



Alice MONTFORT
le 29 juillet

PACS



**Lucia TORRES
et Sylvain BERNARDOT**
le 9 juin



**Maryline GRANGER
et Florian REZAR**
le 12 octobre

CALENDRIER DES FÊTES ET DES MANIFESTATIONS 2024

25/02	Pièce de théâtre, par le comité de fleurissement et le club de la joie de vivre	28/06	Kermesse des écoles
02/03	Vente de boudin, par les chasseurs	06/07	Fête champêtre
09/03	Carnaval des écoles	25/08	Randonnée des biquettes, par le comité de fleurissement
19/03	Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie	08/09	Pique-nique partagé, par le sou des écoles
22/03	Spectacle de cirque (école)	14/09	Concert Musival à la salle des fêtes
06-07/04	Concours et exposition de photos, par l'association Chevagny sans filtre	11/11	Cérémonie de commémoration de l'Armistice
07/04	Randonnée VTT, par le comité de fleurissement	17/11	Repas des Sages
08/05	Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945	23/11	Concours de belote du club de la joie de vivre
25/05	Apéro concert, par le sou des écoles	07/12	Téléthon
		13/12	Fête de Noël de l'école

L'AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

Une équipe motivée et inventive pour le sou des écoles !

Il semblerait que 2023 soit enfin le signe de la vie partagée retrouvée ! Finies les annulations de manifestations en dernière minute pour cause de Covid ! Nous avons appris à vivre avec et c'est tant mieux pour nos festivités !

Pour rappel, les nombreux temps forts de l'année 2023 :

- ▶ **28/01 : Soirée tartiflette**
- ▶ **11/03 : Carnaval**, défilé déguisé des enfants dans les rues du village
- ▶ **30/06 : Tombola/kermesse et fête de l'école, spectacle de théâtre autour du *Petit Prince* par les enfants et leurs enseignantes**, barbecue proposé aux familles de l'école
- ▶ **08/07 : Participation à la fête champêtre** avec, entre autres, des jeux du sou des écoles
- ▶ **10/09 : Pique-nique de rentrée**, jeux en bois, pétanque, buvette
- ▶ **09/12 : Vente de sapins** d'un producteur de Bourgvilain
- ▶ **14/12 : Vente de chocolats** en partenariat avec Éclat de chocolat à Charnay.
- ▶ **15/12 : Fête de Noël**, avec quelques chants et scénettes des enfants, la venue surprise du Père Noël, buvette et petite restauration (croque-monsieur et crêpes faits maison).

QUELQUES CHIFFRES DES VENTES

100 tartiflettes maison / 1420 tickets de tombola / 49 sapins de Noël / 123 boîtes de chocolats

Le bilan a été plus que positif ! Petits et grands, parents et habitants de Chevagny ont joué le jeu et ont largement participé au succès de ces événements. Nous vous en remercions chaleureusement. Sans votre participation, votre mobilisation, vos dons, nous ne pourrions pas réaliser autant de projets scolaires.

En effet, l'argent récolté a servi à financer cette année des abonnements divers (École des loisirs, médiathèque, Mon quotidien, Incorruptibles...), des sorties scolaires au théâtre et au cinéma, l'intervention de La Lutinerie et la mise en scène d'un spectacle du *Petit Prince* en juin, l'installation d'un planétarium à l'école, la création d'ateliers d'ombres et réalisation de *kamishibais* par les enfants, les cadeaux de Noël et de fin d'année pour les élèves, les goûters divers...

La nouveauté de cette année a été le pique-nique de rentrée qui a eu le 1^{er} dimanche suivant la rentrée des classes en septembre. Ce fut un moyen d'échanger librement, en toute simplicité, de rencontrer les parents et les enfants dans un contexte plus détendu que devant l'école et d'accueillir les nouvelles familles ! Nous étions environ 80 pour cette première qui nous motive à poursuivre dans ce sens en 2024 !



JEUNESSE

L'association du Sou des écoles ne peut également pas fonctionner sans liens étroits avec les enseignantes et la mairie.

Un grand merci à tous ces acteurs !

Les rangs du bureau de l'équipe du Sou des écoles se renforcent et se renouvellent chaque année et encore lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2023.

Voici la composition de la nouvelle équipe partiellement renouvelée mais surtout élargie :

- Mme Caroline GUYOTAT : Présidente
- Mme Laura ESPRIT : Secrétaire
- Mme Aurélie TAUPENOT : Trésorière
- Mme Laure BRASSEUR : Vice-Présidente
- M. Jérémie BARBIER : Vice-Secrétaire
- Mme Mélanie LOCTIN : Vice-Trésorière
- Mme Nelly WAGNON : Trésorière restaurant scolaire
- Mme Muriel DERRUAZ : Vice-Trésorière restaurant scolaire

Membres actifs : Joséphine CHAPALAIN, Carole PERRON, Lucile ANDRIEU, Camille PUGEAUT, Émilie LE GOFF.



RETOUR SUR LES SORTIES SCOLAIRES 2023

Cette année, un budget conséquent (4350€) a été alloué à des interventions très qualitatives en classe : installation d'un planétarium, fabrication d'ateliers d'ombres et *kamishibais* et surtout plusieurs interventions théâtre et musique pour créer un magnifique spectacle du Petit Prince avec 2 représentations offertes par les enfants le soir de la fête de l'école !

Nous avons également financé 1200€ de spectacle de théâtre en lien avec le Val Lamartinien via la mairie, ainsi que des sorties cinéma !

Au total, ce sont près de 7000€ qui ont été investis pour l'éveil de nos enfants sans réclamer une seule participation financière aux parents ! Merci encore pour votre soutien et votre dévouement pour nos enfants !

En bref, une nouvelle année de travail et riche de projets à venir.

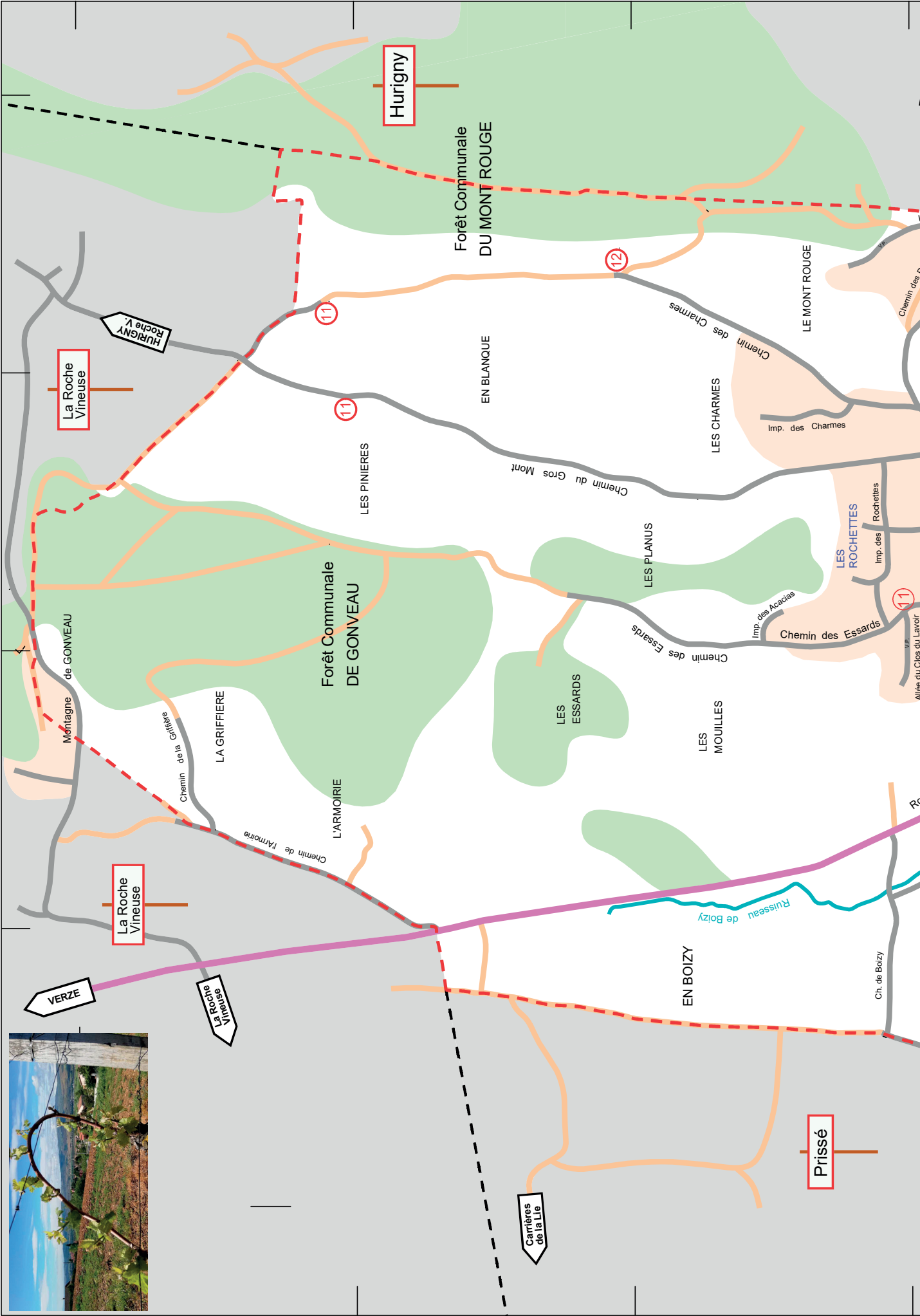
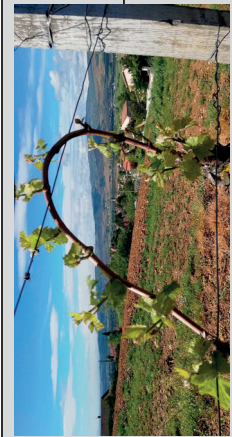
Le Sou des écoles, c'est avant tout une belle aventure humaine et la création de liens précieux entre parents, enseignants et équipe municipale. La dynamique est forte et belle ! Nous comptons sur votre soutien cette année encore !

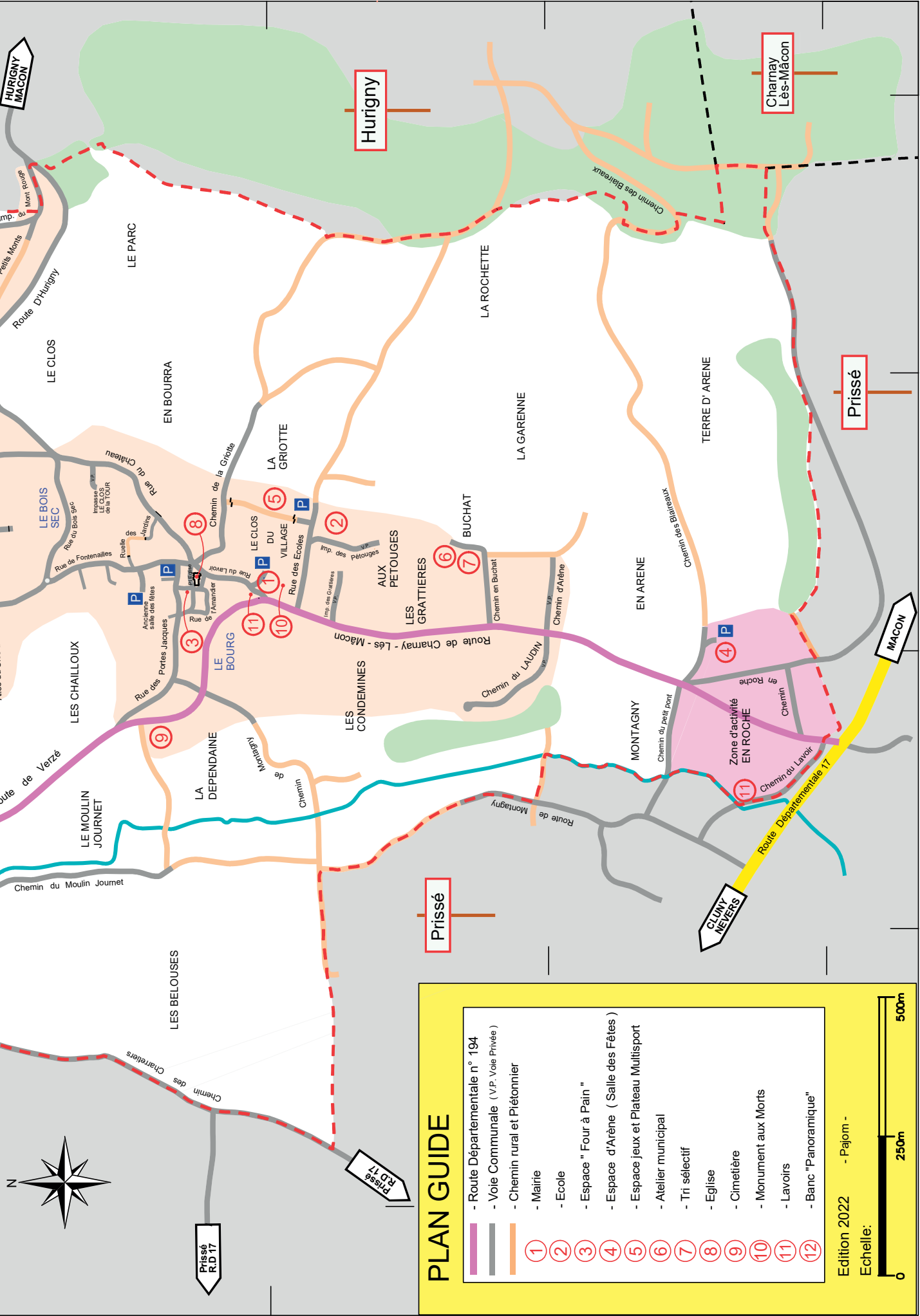


À VOS AGENDAS !

RETROUVEZ-NOUS EN 2024

- 9 mars : Carnaval
- 22 mars : Spectacle de cirque des enfants et buvette
- 25 mai : **NOUVEAUTÉ !** Apéro-Concert à la salle des fêtes
- 28 juin : Fête de l'école / Kermesse / Tombola
- 6 juillet : Participation à la Fête champêtre
- 8 septembre : Pique-nique de rentrée / Concours de pétanque et mölkky à la salle des fêtes
- Octobre : Distribution des cartes de dons
- Décembre : Vente de sapins, vente de chocolats et Fête de Noël





PLAN GUIDE

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (V.P. Voie Privée)
- Chemin rural et Prétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace "Four à Pain"
- Espace d'Arène (Salle des Fêtes)
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Tri sélectif
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoirs
- Banc "Panoramique"

Edition 2022 - Pajom -
Echelle: 0 250m 500m

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2022/2023

Une année riche en découvertes et activités pour les écoliers de Chevagny les Chevrières.

JANVIER

Les élèves de maternelles ont pu aller assister au spectacle *Tout est chamboulé* de la compagnie "En attendant..." à la salle des fêtes de Bussières. Les enfants ont pu voir "un jeu de construction" dans lequel deux joueurs s'amuse, inventent et explorent. Tout cela grâce à une action en partenariat avec la mairie et le théâtre de Mâcon, sous l'égide de MBA. Le théâtre a fait le choix cette année de se "délocaliser" pour aller à la rencontre des communes du territoire via les écoles. Merci à la mairie, pour sa participation financière et au sou des écoles pour le financement du bus.

Tous les élèves de l'école sont descendus à la salle des fêtes pour voir le spectacle *Un petit Prince*, donné par Amandine Blanquart. Cette œuvre a été le fil conducteur du travail de cette année au niveau de l'école. En effet, des projets en arts plastiques, théâtre, chants, sciences ont été réalisés autour de ce conte philosophique. La venue de cette représentation à Chevagny a découlé du fait que la commune est partenaire depuis 2022 de l'association Musival qui regroupe des communes du Val Lamartinien, ce spectacle étant en quelque sorte un cadeau de bienvenue. Il a été très apprécié par tous.



MARS

Les écoliers ont fêté carnaval. Le thème retenu pour se déguiser était celui du *Petit Prince*, célèbre roman d'Antoine de Saint-Exupéry, et son univers. Les enfants, et quelques adultes, ont donc joué le jeu en venant déguisés en Petit Prince bien évidemment, mais aussi en moutons, renards, bergers ou encore aviateurs. Les écoliers des trois classes ont ensuite créé un grand tableau sur ce même thème.



AVRIL

Les élèves de CM1-CM2 ont participé au Record de l'heure d'endurance organisé par les conseillers pédagogiques de l'inspection académique de Saône-et-Loire. Au préalable, les élèves se sont entraînés à proximité de l'école. Mais c'est au sein du parc de La Roche-Vineuse qu'allait se dérouler la compétition. Pendant une heure, les écoliers, engagés à travers plusieurs équipes, se passaient le relais après chaque tour d'un circuit de 600 mètres.



AVRIL

Tout au long de l'année, les élèves ont vécu des séances de théâtre avec Élodie Lambéret et des séances d'arts plastiques avec Barbara Arnoult. Ces deux projets étaient en lien avec *Le Petit Prince*.

En théâtre, les séances ont permis aux élèves de se familiariser avec l'expression orale et le jeu théâtral, elles ont permis aux plus grands de préparer leur rôle dans le conte musical *Un petit prince*.

En arts plastiques, les maternelles ont construit un théâtre d'ombre et les élèves de cycle 2 et de cycle 3 ont construit un *kamishibai* après avoir écrit une histoire basée sur *Le Petit Prince*.

JEUNESSE



MAI

Dans le cadre d'un travail sur l'astronomie, Franck Boyat est venu à l'école avec son planétarium dans une structure gonflable mobile, les écoliers des trois classes, de la maternelle au CM2 ont voyagé à travers le système solaire grâce au Sirius-B planétarium.



Franck Boyat a ainsi adapté le contenu du planétarium à chaque classe, permettant à chaque élève de découvrir l'astronomie ou de renforcer ses connaissances sur l'alternance jour/nuit par exemple, sur les saisons ou encore sur les planètes (compositions, particularités...).

Ce projet pédagogique, financé par le Sou des écoles, était en lien avec le projet de l'année scolaire sur *Le Petit Prince*. Au final, les écoliers chevagnotins sont sortis enchantés de cette activité, avec des étoiles plein les yeux !

Plantation du massif de l'école avec le comité de fleurissement pour les élèves de maternelle.



JUIN

La classe de cycle 2 est allée à Berzé-la-Ville voir le spectacle *Prise de parole* par la compagnie Muchmuche compagny, grâce au partenariat entre la mairie et le théâtre de Mâcon.

La fête de fin d'année s'est déroulée à la salle des fêtes où les élèves ont présenté le conte musical *Un petit Prince*, accompagnés à l'accordéon par Gérard Lapalus. Les CM2 ont fait leur au revoir et ont reçu une calculatrice de la part du sou des écoles et le livre *L'Odyssée* d'Homère par l'Éducation Nationale.



JUILLET

Après-midi jeux avec le club des aînés : le club avait loué des jeux en bois et les élèves étaient répartis en petits groupes et ont pu découvrir et jouer à divers jeux d'adresse, de hasard et de stratégie. Les aînés avaient préparé de bons gâteaux que les enfants ont pu déguster pour le goûter.

La fin d'année s'est terminée par un pique-nique sur l'ancien terrain de boules, moment très apprécié par tout le monde !

JEUNESSE

SEPTEMBRE

Le 4 septembre, les élèves ont fait leur rentrée. Fabienne Lachame a quitté l'école pour une autre mission à l'Inspection. Noémie Prudon est arrivée et a pris la classe maternelle, Katia Santos a repris son poste à mi-temps sur le cycle 2, mi-temps complété par Coralie Sangoy. 66 élèves ont repris le chemin de l'école.



La classe de CE2, CM1, CM2 est allée au château de Varennes-lès-Mâcon dans le cadre du festival Barbacane Classics, les élèves ont assisté à deux concerts leur permettant de découvrir des instruments et des styles de musique différents. Ils ont vu les groupes « Mélo'nomade » et « Frère de sac 4tet ».

OCTOBRE

Les élèves de CE2, CM1, CM2 ont découvert l'art lyrique avec Gérald Lapalus, ils ont rencontré une artiste lyrique. Un projet autour de la poésie et de ce style musical sera mené cette année.



NOVEMBRE

Les séances de piscine ont commencé le 24 novembre pour les élèves du CP au CM2. Lors de ces 8 séances, les élèves y développent les compétences de l'ASSN (attestation de savoir nager en sécurité), que les CM2 passent en fin de cycle.

DÉCEMBRE

La fête de Noël a eu lieu le 15 décembre à la salle des fêtes. Après les chants et danses de la classe de maternelle, les élèves de cycles 2 et 3 ont préparé des petites scénettes sur le thème de Noël qu'ils ont interprétées avec beaucoup d'humour. Le spectacle s'est terminé par l'arrivée du Père Noël... et la soirée s'est finie par la buvette, la vente de croque-monsieur et de crêpes du Sou des écoles.



LE RESTAURANT SCOLAIRE

Co-géré par la Mairie et le Sou des écoles, le restaurant scolaire de Chevagny sert chaque jour une moyenne de 55 repas fournis par l'entreprise RPC.

Celle-ci propose aux enfants des menus équilibrés, variés, élaborés localement avec l'aide d'une diététicienne. Un repas totalement végétarien est servi une fois par semaine. L'année est ponctuée d'événements festifs, pour permettre aux enfants de faire du repas un moment de plaisir, de partage et de découverte : sont proposés par exemple un repas de Noël, une galette des Rois, des menus thématiques par pays ou région tout au long de l'année.

Deux services sont assurés chaque jour par les aides-cantinières : un premier pour les maternelles de cycle 1, un second pour l'ensemble des élèves des cycles 2 et 3.

La Mairie prend en charge les salaires des agents et les frais de fonctionnement de la cantine. Elle finance également chaque repas à hauteur d'environ 43%, ce qui permet aux familles de bénéficier d'un tarif amoindri par rapport au coût réel de revient (4€30 au lieu de 7€65 en 2023). La hausse des prix généralisée a malgré tout engendré une hausse du coût du repas à 4€60 depuis la rentrée 2023. Il est à noter que la Mairie continuant d'assumer seule les frais de fonctionnement, et notamment de l'énergie, la répercussion des hausses reste inférieure à l'augmentation réelle des prix.

Les écoliers ont la parole : un questionnaire hebdomadaire et anonyme leur permet d'évaluer l'ensemble des plats proposés, et de se prononcer grâce à une iconographie simple après chaque repas. 75% des repas sont jugés comme bons ou très bons.

Aucun mets n'est systématiquement considéré comme mauvais. Il est étonnant de constater que certains plats, pourtant communs, sont identifiés comme inconnus par les enfants ; la curiosité culinaire fait partie intégrante des missions de la cantine. En plus de cette capture régulière, les élus partagent certains repas avec la casquette de critique culinaire, confirmant les résultats positifs exprimés par les enfants.

Toute l'équipe du restaurant scolaire souhaite à tous les chevagnotins et chevagnotines, petits et grands une belle et heureuse année 2024 !



COMITÉ DE FLEURISSEMENT



C'est toujours avec le même enthousiasme que la trentaine de membres du comité de fleurissement, dont de nouveaux membres actifs, s'est mobilisée pour entretenir les massifs et bacs de la commune pendant toute cette année. Il a d'abord fallu ranger le village de Noël avec ses maisons, ses sapins, ses bonhommes de neige, et c'est avec l'aide de Nicolas que les massifs ont été remis en état pour que la terre puisse se reposer un peu avant de nouvelles interventions.

En janvier, nous avons été ravis d'apprendre que nous avons obtenu le premier prix pour nos décors de Noël, grâce en particulier au travail de création réalisé par André. Le chèque qui nous a été remis à cette occasion a été le bienvenu, s'ajoutant à la subvention municipale. Nous avons toutefois été un peu déçus de n'avoir aucune récompense pour le fleurissement d'été.

En février, nous nous sommes associés au Club de la Joie de Vivre pour proposer une pièce de théâtre de vaudeville aux chevagnotins. Ce fut un réel succès et le bénéfice réalisé a été mis de côté pour financer une partie de nos futurs achats de fleurs.

Les activités ont repris avec la préparation de la randonnée VTT en avril. Tout était prêt pour que les cyclistes apprécient le parcours mais la météo n'a pas été bienveillante... Seuls 50 vététistes - dont quelques jeunes très endurants - se sont lancés sur les chemins boueux... et ont promis de revenir, le parcours bien préparé les ayant séduits, ce qui a atténué un peu notre déception. Malheureusement nos finances n'ont pas été abondées à la hauteur des efforts fournis !

Peu de répit pour les bénévoles puisqu'à la mi-mai le travail a repris... avec les 650 plantations de fleurs. Le choix des couleurs s'est porté sur les roses, les bleus, les blancs et autres couleurs variées dans la dizaine de massifs et la vingtaine de bacs du village. Des rosiers, solanums, hortensias, et autres variétés vivaces ont été ajoutés aux fleurs plus « classiques » comme les zinnias.

Un petit groupe s'est essayé à maîtriser des osiers et a déposé quelques « réalisations », touche signature de l'année, dans plusieurs endroits. Au Tinailler, nous avons réédité l'expérience du jardin avec cucurbitacées, cardons et artichauts toujours prolifiques... de quoi préparer quelques veloutés ! Nous avons terminé le travail par un petit moment convivial. Quelques jours plus tard, un groupe de jardiniers a initié les enfants de maternelle en leur confiant la mission de planter des fleurs dans le massif près de l'école. Ce fut un moment de grand plaisir en voyant les futurs petits pouces verts prendre leur rôle avec autant de sérieux !

Pendant l'été, nous avons veillé avec les employés communaux à ce que toutes ces plantations résistent aux différentes périodes de canicule... Les plantes sont parfois solidaires, parfois moins... Certains bacs ont fait triste mine, mais certains massifs ont eu belle allure jusqu'en novembre.

La randonnée des biquettes désormais installée fin août constitue toujours notre principale source de revenus. Elle a attiré environ 350 randonneurs, ravis des parcours et des ravitaillements, et a aussi mobilisé toute notre équipe de bénévoles.

À la mi-novembre, nous avons procédé avec Nicolas à l'arrachage des plantes annuelles, taillé les vivaces et préparé les massifs pour les décors de Noël. Une grande partie des bénévoles a procédé au vaste chantier de remise en état des décors de Noël : révision, nettoyage, peinture, fixation des miniatures et découverte des superbes nouveautés construites par nos deux concepteurs réalisateurs.

Nul doute que la surprise sera réelle après la pose des réalisations début décembre ; elle sera suivie d'un repas convivial préparé en grande partie par nos joyeuses et joyeux jardinières et jardiniers...

Nous espérons que les chevagnotins apprécient nos réalisations et notre investissement qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie.

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE POUR LE CLUB LA JOIE DE VIVRE



Les réunions du club se sont déroulées les 1^{ers} et 3^e jeudis de chaque mois pour pratiquer la marche, les jeux de société et de cartes ou toutes activités qui permettent de partager les après-midis dans la bonne humeur. Sans oublier les goûters systématiques et les repas pour ponctuer l'année, le 15 juin à la salle des fêtes et le 23 novembre à l'Héritage à Berzé-la-Ville.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du club s'est tenue le 19 janvier 2023, le nombre d'adhérents est stable avec 38 personnes inscrites.

SOIRÉE THÉÂTRE

Le club et le Comité de Fleurissement se sont unis pour proposer une pièce de théâtre, le 26 février 2023, *En avoir ou pas...*

CONCERT VIOLONCELLE ET PIANO

Le 24 mars 2023, l'ensemble Tamaris 21, Gérard Parmentier au piano et Mona Lou au violoncelle, nous a offert un concert de grande qualité. Les auditeurs ont pu apprécier leur programme ainsi que les tableaux des peintres du village exposés sur les murs de la salle.

Le piano a été mis à disposition gracieusement par Piano Croses.

RENCONTRE AUTOUR DES JEUX À L'ÉCOLE

Le club a apporté des jeux anciens en bois à l'école pour partager un après-midi intergénérationnel avec les élèves, le 6 juillet 2023. Des groupes multi-niveaux ont été formés et chacun a pu découvrir les plaisirs des jeux en extérieur.

Pour terminer l'après-midi (et presque l'année scolaire), un goûter confectionné par les membres cuisiniers du club a été offert aux enfants et à l'équipe enseignante qui nous a accompagnée dans cette aventure.

SÉANCES DÉCOUVERTES DU GATEBALL

Monsieur Laurent Guéraud, formateur Gateball, est venu nous initier au jeu (dans le cadre d'activités proposées par le Comité régional du sport en milieu rural Bourgogne Franche-Comté). Les séances se sont déroulées en avril, mai et septembre. Le gateball est un jeu d'équipe créé au Japon en 1947, inspiré du croquet. Tous les joueurs ont apprécié cette activité, les spectateurs se sont aussi amusés du spectacle donné par les joueurs débutants.

D'autres activités nous ont permis de rencontrer des clubs de la région, notamment en accueillant les participants de Charnay-lès-Mâcon à la session locale de la dictée de Génération Mouvements 71, en assistant au concert de Génération Souvenirs proposé par le Foyer de l'Amitié de Charnay-lès-Mâcon le 18 avril, en participant à la journée sportive organisée par le club de Crèches-sur-Saône le 11 octobre...

Et surtout nous prenons toujours plaisir à participer à l'organisation et l'animation des manifestations proposées par la commune et qui regroupent toutes les associations du village : **la Fête champêtre et le Téléthon.**

Nous n'oublions pas notre ami Georges Lautissier qui nous a quitté le 11 mars 2023.

Nous vous invitons à venir découvrir nos activités et à rejoindre notre groupe si vous êtes intéressés.

CHEVAGNY SANS FILTRE



Notre nouvelle association, Chevagny sans filtre, née très récemment, s'est engagée à perpétuer le concours et l'exposition des photos, nés en 2018, portés jusqu'à l'année dernière par la municipalité de Chevagny les Chevrières.

Notre association est composée de 11 membres, tous très actifs et très impliqués dans la réussite de ce challenge.

Tous les membres font preuve de dynamisme, ardeur, vitalité pour rendre cette exposition attractive et la plus plaisante possible...

**Apporter la photographie à notre porte,
Ce véritable art de saisir l'âme d'un instant,
Rassembler pour débattre et s'émerveiller,
Promouvoir et magnifier notre beau village,
Tel est notre souhait le plus sincère.**

Cette année, la 4^e édition de notre concours a recueilli plus de 242 photos contre 160 l'année dernière, issues de 68 participants, ce qui représente une augmentation significative de 50%, témoin d'un certain engouement.

Après une sélection officielle par un jury, les 48 premières photos de la catégorie appareil photo traditionnel et les 18 premières de la catégorie smartphone ont été exposées dans la salle des fêtes du village, le premier week-end d'avril et mises en valeur grâce à un super travail d'équipe.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir comme invité d'honneur, Raphaël Eyraud, qui a exposé une trentaine de ses œuvres. Raphaël nous a emportés dans son monde, dévoilant la poésie de ses clichés et partageant sa passion pour la vie.

Chaque édition de notre concours est une célébration de la créativité, de la vision artistique et de l'expression visuelle. Pour notre **5^e édition**, nous vous invitons à explorer le monde « **VU D'EN HAUT** ».

Le règlement est consultable sur le site de la municipalité. **La date limite d'envoi des photos est le 15 janvier 2024.** La participation est ouverte à tous les photographes amateurs.

Nous avons hâte de découvrir les interprétations du monde vu d'en haut, et de les faire partager au plus grand nombre lors de l'exposition qui se tiendra à la salle des fêtes de Chevagny **les 6 et 7 avril 2024**. Les lauréats de chaque catégorie seront dévoilés lors de ce week-end.

Nous espérons vous voir nombreux pour partager cette aventure photographique et vous faire découvrir les œuvres artistiques de notre futur invité d'honneur, qui ne manqueront pas de vous émerveiller...

La présidente, Christine Egraz

UNE COLLECTE DE SANG PRÈS DE CHEZ VOUS



En ce début d'année 2023, l'Amicale des donneurs de sang du Val Lamartinien a subi des modifications avec le changement de son président.

En effet, Gérard Coulon a cédé sa place après 12 années à la tête de l'amicale. L'ensemble des administrateurs le remercie chaleureusement pour son engagement pendant toutes ces années. C'est Jean-Yves Berland qui lui succède.

Les collectes ont lieu suivant un calendrier établi dans une commune différente à chaque fois. Les bénévoles de la commune concernée se chargent d'organiser cette journée : préparation de la salle et surtout de la collation servie aux donateurs, qui permet une convivialité fort appréciée. Un grand merci aux communes pour le prêt des salles.

N'hésitez pas, venez donner votre sang ! Prenez rendez-vous sur le site Internet <https://dondesang.efs.sante.fr/>

Jean-Yves BERLAND
Président de l'amicale des donneurs de sang
bénévoles du Val Lamartinien



CALENDRIER DES COLLECTES 2024

- 28 février de 8h30 à 12h30 à Pierreclos
- 24 avril de 8h30 à 12h30 à Bussières
- 3 juillet de 8h30 à 12h30 à Igé
- 28 août de 8h30 à 12h30 à Verzé
- 23 octobre de 14h30 à 18h30 à Chevagny les Chevrières
- 18 décembre de 14h30 à 18h30 à Prissé



» Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour donner à la Maison du don de Mâcon.

Hôpital des Chanoux
Boulevard Louis Escande

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Mardi 8h30 – 13h30

Jeudi 10h00 – 18h00

Vendredi 12h00 – 18h00

Samedi 8h30 – 12h30

SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FRATERNELLE

La Société de chasse compte 18 adhérents cette année (5 résidents à Chevagny les Chevrières auxquels s'ajoutent des propriétaires non-résidents et quelques sociétaires extérieurs).

En ce qui concerne le gros gibier, 9 sangliers et 3 chevreuils ont été prélevés la saison dernière ainsi qu'une douzaine de renards. Cette année encore, les sangliers semblent être bien présents.

Le loup a aussi fait une apparition sur notre commune en causant des dégâts au cheptel bovin d'un éleveur local.

Pour le petit gibier, la population de lièvres semble en diminution cette année (chaque chasseur a droit à 1 lièvre pour la saison).

La chasse au gros gibier est ouverte jusqu'au 31 mars 2024.

La vente de boudin du mois de mars a connu un beau succès ainsi que la buvette et la tombola (remportée par M. le Maire et consommée sur place !). **Elle sera renouvelée le samedi 2 mars 2024.**

La Société participe aussi à l'organisation du Téléthon.

Meilleurs vœux à tous pour 2024.



QI GONG

Le Qi Gong (prononcer *chigong*) est une gymnastique traditionnelle chinoise, basée sur des mouvements lents et une pratique de la respiration fondée sur la connaissance et la maîtrise du souffle.

Le Qi Gong doit se concevoir avant tout comme une recherche d'équilibre énergétique et d'harmonie entre le corps et l'esprit. Le pratiquant assidu observera rapidement des effets bénéfiques sur son état physique, mental et émotionnel. On dit que cette pratique renforce et assouplit le corps, et calme l'esprit.

Les cours se déroulent, depuis plusieurs années maintenant, dans la très agréable salle des fêtes, le lundi soir de 18h30 à 19h45.

Il n'y a aucune recherche de performance, ni de compétition, cette activité est donc accessible à toutes et tous, pour le bien-être de chacune et chacun.

Au plaisir de vous accueillir.

Patrick MET



STRETCHING POSTURAL

Le stretching postural (marque déposée) à Chevagny les Chevrières.

Devenez acteur de votre qualité de vie avec Denise, enseignante licenciée, le mardi, séance d'essai offerte.

Renseignements sur le site national www.stretching-postural.com

Étirements en douceur, sur des respirations appropriées. Bientôt, l'expression « en avoir plein le dos » ne vous concernera plus !!!!



YOGA

Par ma formation au sein de l'Institut Français de Yoga, je propose un yoga respectueux de la personne qui allie posture, respiration, méditation tout en s'appuyant sur la tradition.

Je vous invite à découvrir un yoga pour tous les publics grâce à l'adaptation des postures et à la progression dans les séances.

Des séquences en mouvement alternent avec des postures tenues plusieurs respirations pour approfondir leurs effets respectifs. Une pratique dans le respect des possibilités de tous les corps.

Le travail spécifique sur le souffle permet de lui redonner sa profondeur, de vous apporter l'apaisement du mental et vous emmener sur le chemin de la méditation.

Yoga avec Catherine Bertolini

Les mardis de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30

☎ 07 67 66 35 21

✉ contact@sphereyoga.fr

🌐 www.sphereyoga.fr - www.ify.fr



QI GONG TAO

Nous nous réunissons tous les jeudis de 18h00 à 19h00, dans la grande salle des fêtes, et nous pratiquons des techniques chinoises ancestrales qui permettent de nous maintenir en forme et de ne penser qu'à ce que nous faisons.

Tout se pratique en douceur, mais le corps dans son ensemble est sollicité.

Nous travaillons à harmoniser la posture, le souffle et l'esprit, ceci pour améliorer et maintenir efficacement notre santé.

Aucun niveau ni compétition n'est de mise.

Les séances se déroulent dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous ne pratiquons pas pendant les vacances scolaires.

On peut avoir plus de renseignements sur l'association par le biais de notre site <https://www.qigongtao.fr>



TAI CHI CHUAN

Le village de Chevagny les Chevrières nous accueille pour la pratique du Tai Chi Chuan Style CHEN.

Le style CHEN (représenté par maître CHEN Zhenglei, 11^e génération du style CHEN) est à l'origine des autres principaux styles de Tai Chi Chuan.

Cet art martial chinois interne est exécuté par des mouvements lents.

Le travail de posture, de renforcement musculaire et du relâchement permettent d'entraîner son énergie interne lors de la pratique des diverses formes.

La forme est un enchaînement codifié de mouvements.

Le Tai Chi s'adaptant à la personne, la pratique est ouverte à tous.

Pratiquant depuis 20 ans d'abord avec Michel Chauvot, puis avec David Florentin (Disciple de maître Wen (12^e génération du style CHEN).

Nous vous accueillons le mercredi à partir de 19 heures à l'espace d'Arène.

Philippe MANISSIER
Association TAI JI WU SHU CLUB MÂCON



SALLE DES FÊTES ESPACE D'ARÈNE

TARIFS LOCATION - à compter du 15/09/2023

POUR LES CHEVAGNOTINS <i>(contribuables et agents communaux en activité)</i>	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	280 €	230 €
1 jour férié (hors week-end)	200 €	160 €
1 journée semaine (hors jour férié)	130 €	90 €

POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	480 €	370 €
1 jour férié (hors week-end)	360 €	280 €
1 journée semaine (hors jour férié)	220 €	170 €

POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (voir conditions*)	1160 €	660 €

*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.
La Mairie se réserve le droit de déplacer, le cas échéant, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.



Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 200 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** non remboursables équivalentes à 50 % du coût de location de la salle seront demandées pour toute location de salle afin de valider la réservation.

TRAVAUX DE VOIRIE

Durant le mois de juillet 2023, les traditionnels travaux de voirie ont poursuivi leur chemin dans notre commune.

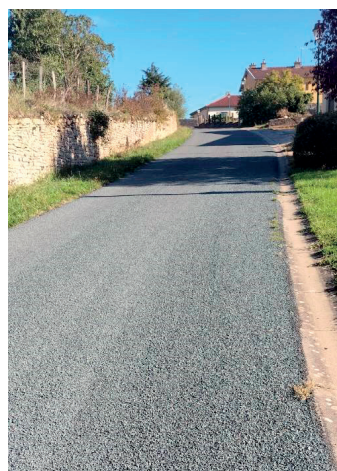
En effet, cette période estivale a été l'occasion de refaire la couche de roulement de la partie basse de la rue des Portes Jacques.

Le panneau « STOP » a été rapproché au plus près de la route départementale 914 comme demandé par les autorités départementales.

Le marquage au sol a été refait afin de matérialiser visuellement le point d'arrêt et pour finir, le balisage a été adapté à ce nouvel aménagement.

Les travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés par l'entreprise SOCAFL pour un montant de 4200 € TTC.

D'autre part, la reprise d'une grande partie des marquages au sol des voies de la commune a été confiée à l'entreprise Tournusienne de Marquage pour un montant 9 021,54 € TTC.



TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

ATELIER MUNICIPAL

Compte tenu de la détérioration de la façade sud de l'atelier municipal due à son exposition aux intempéries, des travaux de liffing ont été entrepris.

Réalisée par l'entreprise NOVA de Prissé, cette remise en état a consisté en la reprise du soubassement en crépi, la réfection des volets et une remise en peinture de l'ensemble de la façade sud.

Le montant de ces travaux s'est élevé à 3404,78 € TTC

SALLE DES FÊTES

Également détériorée et salie par les intempéries, la façade nord de la salle des fêtes a elle aussi fait l'objet d'un coup de jeune. La société L'Entretien a été missionnée pour procéder à son décapage pour un montant de 921,60 € TTC.

LOGEMENTS OPAC

Suite à l'extinction du bail emphytéotique avec l'OPAC au 1^{er} janvier 2023, la commune a souhaité reprendre en gestion les 3 logements du 12, chemin de la Griotte situés au-dessus du restaurant.

Profitant de sa toute nouvelle condition de propriétaire, le Conseil Municipal a décidé de rénover l'ensemble des volets et boiseries extérieures de l'immeuble.

Le même traitement a également été appliqué au logement locatif du 24, chemin de la Griotte.

La réalisation de ces opérations a été confiée à l'entreprise NOVA de Prissé pour un coût de 7708,13 € TTC.

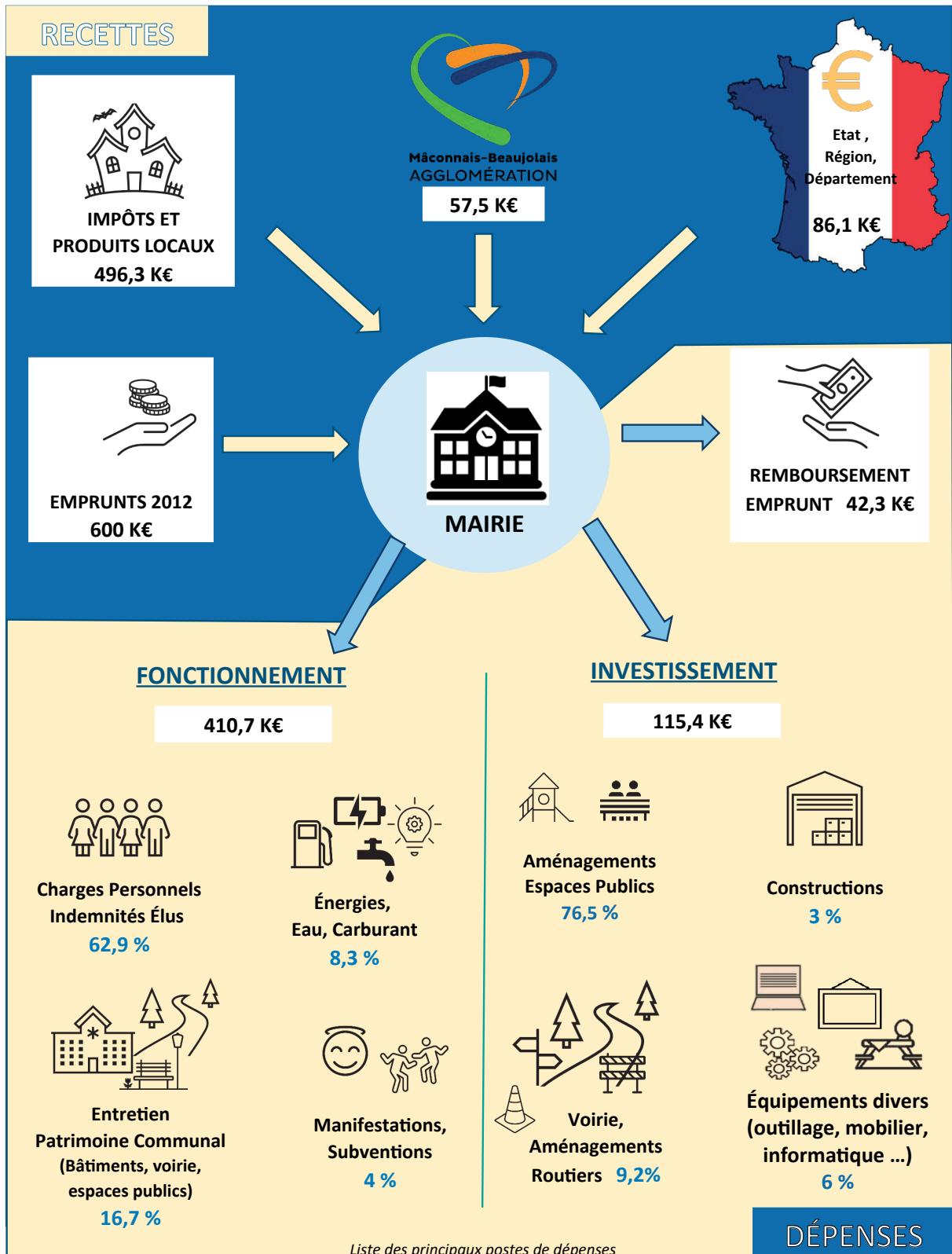
Avec la reprise en propriété de ces 3 nouveaux appartements, l'ensemble du parc locatif appartenant à la commune s'élève désormais à 10 logements. Afin de maintenir le bon état général de ceux-ci et d'optimiser la valorisation des loyers, le conseil municipal a décidé que chaque changement de locataires donnerait lieu à des travaux de réfection en fonction des états des lieux réalisés.

Ainsi, au cours de l'année 2023, 2 logements (un F3, chemin de la Griotte et un F2, rue de Fontenailles) se sont libérés et ont fait l'objet de travaux de remise en état avant relocation pour un montant de 7822,35 € TTC.



BUDGET RÉALISÉ 2023*

(*) Situation au 31/12/2023: le compte administratif qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes sera arrêté en avril 2024 lors du vote du budget 2024 par le Conseil Municipal.



1K€ = 1 000€

L'HISTOIRE DU CIMETIÈRE DE CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

LE DÉCRET IMPÉRIAL SUR LES SÉPULTURES

C'est un décret promulgué le **23 Prairial an XII, (12 juin 1804)**, par Napoléon Bonaparte, à Saint-Cloud, qui rassemble dans un seul « corpus » toutes les règles précédentes sur les cimetières.

Le décret établit notamment que :

- Les tombes doivent être mises en dehors de la muraille de la ville ;
- Les tombes doivent être égales pour éviter les discriminations entre les défunts ;
- Sur les tombes des défunts illustres on peut faire sculpter une épitaphe ;
- L'inhumation doit avoir lieu dans des fosses séparées ;
- Des concessions peuvent être acquises par les familles.

Ce décret a deux motivations : une hygiénique-sanitaire, l'autre de genre idéologique-politique.

180 SEPULTURES.
Décret impérial sur les Sépultures.
Au palais de Saint-Cloud, le 23 prairial an XII.
Napoléon, etc.
Sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil d'état entendu,
Décrète :

TITRE PREMIER.

Des Sépultures, et des lieux qui leur sont consacrés.

ART. 1. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

2. Il y aura, hors de chacune de ces villes ou bourgs ; à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts.

3. Les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de deux mètres au moins d'élévation. On y fera des plantations, en prenant les précautions convenables pour ne point gêner la circulation de l'air.

4. Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée : chaque fosse qui sera ouverte, aura un mètre cinq décimètres à deux mètres de profondeur, sur huit décimètres de largeur, et sera ensuite remplie de terre bien foulée.

5. Les fosses seront distantes les unes des autres de trois à quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres à la tête et aux pieds.

6. Pour éviter le danger qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années ; en conséquence, les terrains destinés à former les lieux de sépulture seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

SEPULTURES. 181
TITRE II.
De l'Etablissement des nouveaux Cimetières.

7. Les communes qui seront obligées, en vertu des articles 1 et 2 du titre 1er, d'abandonner les cimetières actuels, et de s'en procurer de nouveaux hors de l'enceinte de leurs habitations, pourront, sans autre autorisation que celle qui leur est accordée par la déclaration du 10 mars 1776, acquérir les terrains qui leur seront nécessaires, en remplissant les formes voulues par l'arrêté du 7 germ. an IX.

8. Aussitôt que les nouveaux emplacements seront disposés à recevoir les inhumations, les cimetières existans seront fermés, et resteront dans l'état où ils se trouveront, sans que l'on n'en puisse faire usage pendant cinq ans.

9. A partir de cette époque, les terrains servant maintenant de cimetières pourront être affermés par les communes auxquelles ils appartiennent ; mais à condition qu'ils ne seront qu'ensemencés ou plantés, sans qu'il puisse y être fait aucune fouille ou fondation pour des constructions de bâtimens, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

TITRE III.

Des Concessions de terrains dans les Cimetières.

10. Lorsque l'étendue des lieux consacrés aux inhumations le permettra, il pourra y être fait des concessions de terrains aux personnes qui désireront y posséder une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parens ou successeurs, et y construire des caveaux, monumens ou tombeaux.

11. Les concessions ne seront néanmoins accordées qu'à ceux qui offriront de faire des fondations ou donations en faveur des pauvres et des hôpitaux, indépendamment d'une somme qui sera donnée à la commune, et lorsque ces fondations ou donations auront été autorisées par le gouvernement dans les formes accoutumées, sur l'avis des conseils municipaux et la proposition des préfets.

12. Il n'est point dérogé, par les deux articles précé-



182 SEPULTURES.

dents, aux droits qu'a chaque particulier, sans besoin d'autorisation, de faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à présent.

13. Les maires pourront également, sur l'avis des administrations des hôpitaux, permettre que l'on construise dans l'enceinte de ces hôpitaux, des monumens pour les fondateurs et bienfaiteurs de ces établissemens, lorsqu'ils en auront déposé le désir dans leurs actes de donation, de fondation ou de dernière volonté.

14. Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors ou à distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs.

UN PEU D'HISTOIRE

40 ANS PLUS TARD... LE 16 JUILLET 1844

Le Préfet de Saône-et-Loire diffuse aux communes, une circulaire contenant les instructions relatives à la translation des cimetières.

10 ANS PLUS TARD... À CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

Conseil Municipal du 12 Novembre 1854 : Maire, Monsieur BOUILLARD

Vu la lettre de rappel de Monsieur le Préfet, à la date du 17 octobre, relative à la translation du cimetière de la commune et à la vente d'un bois appelé **Frenailon** dont la commune est dans le projet d'aliéner et dont ces 2 affaires sont connexes,

Vu le décret du 23 Prairial de l'an XII,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire du 16 juillet 1844 contenant les instructions relatives à la translation des nouveaux cimetières,

Considérant que la vente du bois appelé **Frenailon** appartenant à la commune de Chevagny les Chevrières, ainsi que la translation de son cimetière, sont 2 affaires connexes et que l'autorisation d'obtenir l'un pour la prompte exécution de l'autre,

Le Conseil, vu la délibération en date du 14 mai par laquelle il a voté l'estimation du bois communal appelé **Frenailon** dont le produit peut être employé à des travaux d'utilité communale et notamment à la translation du cimetière du village,

Vu la lettre en date du 17 octobre par laquelle Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, en raison de la connexité de l'aliénation projetée avec la translation du cimetière, invite le Maire à réunir extraordinairement le Conseil Municipal à l'effet de désigner l'emplacement sur lequel devra être établi le nouveau cimetière, afin que ces deux affaires puissent être traitées simultanément.

Considérant que d'après les recherches faites sur les différents terrains communaux qui peuvent présenter toutes les conditions exigées par les lois et règlements, les deux parcelles situées vers la croix au Nord-Ouest du village et appartenant à Madame Veuve PELLETIER (éternelle bienfaitrice de sa commune), et à Messieurs MAIZOT père et fils, ont paru mériter la préférence en raison de la bonne exposition des lieux et de la nature du sol.

Considérant que les deux propriétaires ci-dessus consentent à la vente amiable de leurs terrains au prix de 37 francs et 50 centimes l'are, suivant la promesse écrite qu'ils en ont fait, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'acquisition de 8 ares de terrain à prendre sur les deux parcelles ci-dessus désignées, pour la translation du cimetière, sauf à payer le prix suivant sa valeur.

Ainsi fait et délibéré à la maison commune, les, an, mois et jour que dessus et tous ont signé à l'exception de COURTOIS Jean qui a déclaré ne le savoir de ce enquis.



14 octobre 1855 : Le Conseil Municipal vote un crédit de 600 francs pour le nivellement d'un terrain pour le nouveau cimetière.

10 février 1856 : Acte d'échange, entre la commune et Madame PELLETIER née CHARVET, du terrain du nouveau cimetière.

26 mai 1856 : Le Conseil Municipal vote un crédit de 2000 francs pour les murs de clôture du nouveau cimetière.

15 mai 1859 : Le Conseil Municipal vote un crédit de 854 francs et 85 centimes pour divers travaux dont les grilles et portail du cimetière.

(Nous n'avons pas trouvé, ni d'indication, ni de date concernant le transfert des tombes...)

17 novembre 1861 : Le Conseil Municipal vote la démolition des murs de l'ancien cimetière pour libérer la place et assainir l'église. Il n'en subsistera qu'une croix, toujours visible à son emplacement.

128 ANS PLUS TARD...

5 septembre 1889 : Le conseil municipal, sur proposition du maire, envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain, attenante au cimetière, appartenant à M. Moreau qui désire vendre.

3 octobre 1889 : Choix de la parcelle de 1500m²

22 mai 1990 : Acquisition du terrain au prix de 5 Fr. le m²

22 août 1990 : Document d'arpentage, partage du terrain

18 décembre 1990 : Acte d'acquisition en cours de signature

Le Conseil Municipal, suivant les bons conseils avisés du maire, **Monsieur Roger COMMERCON**, a donc fait l'acquisition d'un terrain attenante au cimetière et c'est grâce à cette judicieuse initiative, en prévision de l'avenir, que les travaux d'extension peuvent se réaliser aujourd'hui.

(Extraits des registres du Conseil Municipal de la Commune.)

A.L.

LA COMPLAINTE D'UN BANC PUBLIC

« Au coin de cette rue, mais qu'est-ce que je m'ennuie,
(En son for intérieur, le banc broyait du noir),
Quelle idée ont-ils eue de me planter ici,
Je suis toujours tout seul, personne ne vient me voir,
Mis à part quelques chiens qui, là, lèvent la patte,
Et me laissent souvent un cadeau odorant,
Mais pas un promeneur pour y faire une halte,
Et pour se reposer ne serait-ce qu'un instant.
Certes, le mur d'en face est de belle facture,
Avec ses pierres roses comme les autres maisons,
Mais j'en suis désolé ce n'est qu'un simple mur
Et j'aimerais pourtant voir d'autres horizons.
Un joli banc public n'a que des avantages,
Et les habitués pourront le confirmer,
Découvrir l'amour à n'importe quel âge,
Causer du mauvais temps, ne rien faire ou rêver,
Baver sur son voisin, avoir l'esprit critique,
Dénigrer les élus, parler de ses enfants,
Parler de tout, de rien, faire de la politique,
Lire ou bien tricoter, tout est bon sur le banc.
Je suis un peu jaloux de mes autres confrères,
Là où ils sont placés, ils ont bien de la veine.
Le parc de la Griotte est un endroit super,
Avec des visiteurs chaque jour de semaine.
Les enfants, les mamies, les papys, les nounous,
Toute occasion est bonne pour faire une petite pause,
Pendant que les enfants s'amuse comme des fous.

C'est vraiment merveilleux car là au moins on cause.
Posé en haut des Charmes, le nouveau banc de pierre
N'est-il pas bienvenu pour tous les randonneurs ?
La vue est magnifique quelle que soit la lumière,
S'asseoir et regarder, c'est toujours le bonheur.
"I have a dream..." a dit un jour Monsieur Luther,
Moi aussi l'autre nuit j'ai fait un joli rêve,
Comment est-ce arrivé ? Cela reste un mystère,
Mais au petit matin lorsque le jour se lève,
Au bel Espace d'Arène, on m'avait installé,
Au bord de la terrasse, devant la salle des fêtes.
A l'ombre des bouleaux je me suis retrouvé,
Tout étonné alors, j'ai fait une drôle de tête,
Car d'autres jolis bancs se trouvaient là aussi,
Installés dans la nuit par une main mystérieuse.
Quelques marcheurs, lève-tôt, étaient déjà assis,
Félicitant le maire de cette idée heureuse.
Enfin tous les convives des manifestations,
Pourraient se reposer ou prendre l'apéro,
Refaire un peu le monde ou chanter des chansons
Et même, pourquoi pas, y faire un gros dodo.
Un bruit épouvantable m'a tiré de mon rêve,
Par la rue de Fontenailles, un tracteur est passé
Et voilà c'est fini, ma belle nuit s'achève,
Car, rue des Portes Jacques, je suis toujours planté.
"I have a dream", qui sait, peut-être un jour ? »

A.L.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

► RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune.
Les sacs ou containers individuels seront à **déposer en début de matinée**.

► DÉCALAGE DE COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères du **vendredi 1^{er} novembre 2024** sera reporté au **mercredi 30 octobre 2024** (sous réserve).

► POINT DE COLLECTE SUR LA COMMUNE

Des colonnes à ordures ménagères, à verre et emballages sont à votre disposition « Chemin en Bûchat » à proximité de l'atelier communal et « Route de Verzé » à côté du cimetière.

Lorsqu'un conteneur de tri est plein, nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets au sol, conservez-les ou allez les déposer dans un autre point de collecte ou en déchèterie.

Les autres déchets dont les cartons bruns, sont à déposer en déchèterie.



**Les emballages
et les papiers se trient**

**C'EST SIMPLE,
TOUS DANS
LE BAC JAUNE!**



CITEO

LES DÉCHÈTERIES

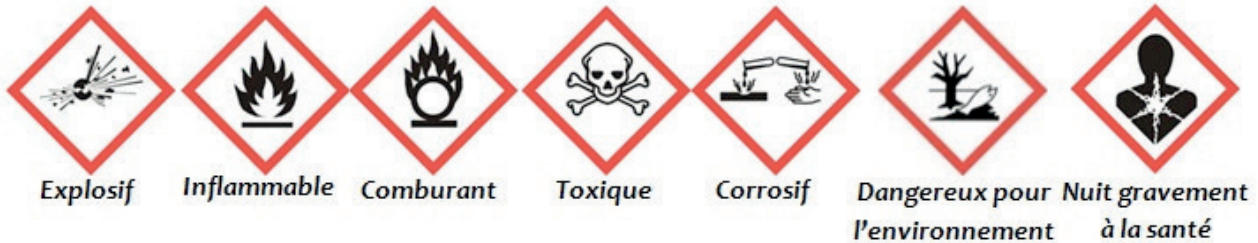
JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	MATIN	APRÈS MIDI
LA ROCHE VINEUSE Route de Bussières	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	
MÂCON Chemin de la Grisière	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi Dimanche : de 9h à 12h (d'avril à octobre)	
CHARNAY-LÈS-MÂCON Chemin des Allogneraies	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi	

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Ameublement, puériculture, objets déco, appareils électriques ou électroniques, arts de la table (Literie, fauteuils, chaises, rangements, tables, jardin, électroménager, vaisselle, tableaux, vases, poussettes, table à langer, jeux et jouets, livres, CD, DVD, outils)
- Mobilier et éléments d'ameublement (Literie, fauteuils, chaises, rangements, tables de jardin, oreillers, couettes, coussins, sacs de couchage)
- DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques (Téléviseur, ordinateur, réfrigérateur, congélateur, machine à laver, micro-ondes, cafetière, sèche-cheveux...)
- Bois (Poutres, palettes, planches, portes, éléments de charpente...)
- Métaux ferreux et non ferreux
- Cartons bruns (Cartons secs, mis à plat, débarrassés de tout film plastique)
- Verre (Bouteilles, bocaux)
- Papiers (Courriers, magazines, enveloppes, prospectus...)
- Emballages (Bouteilles et flacons plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes, boîtes de conserves)
- Déchets verts (Tonte de gazon, taille de haie, feuilles, branchage : diamètre inférieur à 25cm, longueur inférieure à 1m50)
- Déchets inertes (Béton, parpaings, cailloux, terre, briques, tuiles, carrelage)
- Plâtre, placoplâtre
- Déchets spécifiques = déchets dangereux (Aérosols, peintures, solvants, produits toxiques ménagers, produits phytosanitaires...)
- Batteries de voiture, de scooter
- Huiles de vidange (Huiles de voiture, de moto, déposées en bidons)
- Huile de friture (Huiles alimentaires)
- Piles, accumulateurs (Piles boutons, piles bâtons, piles au lithium, accumulateurs portables)
- Textile (Vêtements, chaussures, linge de maison, petits jouets et peluches)
- Ampoules, néons, LED
- Amiante (uniquement à la déchèterie de Vinzelles et Mâcon, sous conditions)
- Pneus (uniquement sur la déchèterie de Vinzelles : une quinzaine en avril et une quinzaine en octobre. Uniquement des pneus de véhicules légers, motos, mobylettes)
- Radiographies, Films plastiques PVC et PEHD, Capsules de café (uniquement à la déchèterie de Mâcon. Toutes les radiographies sans papiers, sans pochettes, ni enveloppes. Capsules métalliques uniquement)
- Cartouches encre d'imprimantes
- Déchets non recyclables DNR (Moquettes, vitres, polystyrène, cagettes plastiques...)

LES DÉCHÈTERIES

- Déchets Diffus Spéciaux (DDS) : **Les emballages comportant un des pictogrammes suivants doivent impérativement être déposés en déchèterie.** Montrez-les au gardien pour qu'il puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.



LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

- Les ordures ménagères résiduelles qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.
- Les fruits et légumes
- Les cendres, la suie
- Les médicaments qui sont récupérés par votre pharmacien. L'association "Cyclamed" est agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et les emballages.
- Les cadavres d'animaux : vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.
- Les pneumatiques : adressez-vous à votre garagiste ou votre vendeur de pneus ou à la société : <https://www.aliapur.fr/fr/3>
- Les bouteilles de gaz : vous pouvez les rapporter en point de vente.
- Les produits radioactifs
- Les déchets contaminés (seringues, pansements...)
- Les gravats souillés

VOISINAGE ET NUISANCES SONORES



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation,

de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... **sont tolérés par arrêté préfectoral, aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

MBA - Mâconnais-Beaujolais Agglomération

VALORISER SES BIODÉCHETS, C'EST FACILE !

Les déchets organiques représentent encore un tiers de nos poubelles résiduelles. Levier majeur pour réduire nos déchets, leur tri deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Il s'agit de sortir ses déchets putrescibles, composés en majorité d'eau, de la poubelle, afin d'éviter leur incinération ou leur mise en décharge. Comme pour les emballages et les papiers (déposés dans les contenants verts et jaunes), les biodéchets, constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...), devront donc être séparés des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour permettre leur valorisation organique et leur retour à la terre.

Si, comme pour tous les autres types de déchets, la priorité reste de limiter leur production, par exemple en luttant contre le gaspillage alimentaire, il est également primordial de s'assurer de leur gestion séparée, afin qu'ils puissent être mieux valorisés.

Pour trier ces biodéchets à la source, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a opté pour une massification de la gestion de proximité par le biais du compostage, qu'il soit individuel, collectif ou en établissement.

Voici 5 bonnes raisons de commencer sans plus attendre à offrir une meilleure fin de vie à vos épluchures et autres restes alimentaires !

- ❖ Une diminution importante du volume de vos poubelles contribuant notamment :
 - à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets ;
 - à la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- ❖ La production locale d'amendements organiques pour la culture des sols ;
- ❖ La création et la pérennisation d'une dynamique locale vertueuse, créatrice d'emplois et vecteur de lien social.

À NOTER : MBA organise régulièrement des ventes de composteurs individuels sur son territoire !

» Pour plus d'infos : www.mb-agglo.com

» Pour trouver le **site de compostage partagé** le plus proche de votre domicile, rendez-vous sur www.reseaucompost.org/annuaire/geocompost-la-carte

» **Vous souhaitez qu'un nouveau site voit le jour ?**

Contactez MBA par email à :

✉ preventiondechets@mb-agglo.com



MBA - Mâconnais-Beujolais Agglomération

LE BON RÉFLEXE : TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, trier ses emballages et ses papiers est simple : petits ou grands, toujours en vrac, tous vont dans les colonnes et bacs jaunes ! Et le verre toujours dans les colonnes vertes ! Cette simplification du geste de tri permet de diminuer les ordures ménagères résiduelles et d'augmenter le recyclage. Après un an de mise en œuvre de ces nouvelles consignes, un premier bilan permet d'observer une adhésion des usagers à ce nouveau geste de tri et un faible taux d'erreurs de tri (les consignes sont bien comprises).

Mâconnais-Beujolais Agglomération remercie les habitants(es) de son territoire pour la qualité de leur action et les encourage à poursuivre leurs efforts.

Ensemble, continuons le défi ! Vous triez, nous adaptons les collectes !

CYCLE DE L'EAU : RIEN NE DISPARAÎT DANS VOS TOILETTES !



Régulièrement, Mâconnais-Beujolais Agglomération intervient sur le réseau d'assainissement collectif pour le débarrasser des objets qui devraient être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles.

Les canalisations et les pompes de relevage sont encombrées le plus souvent de lingettes, mais aussi de gants, protections, médicaments qui ont un impact sur l'environnement aquatique, demandent des interventions coûteuses et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

Rappelons que, même s'il est précisé sur le paquet que la lingette est biodégradable, celle-ci n'a pas le temps de se détériorer dans les réseaux. Pour éviter tout désagrément, elle doit donc être jetée dans la poubelle.

RÉSEAU VIF : DIRE STOP AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences intrafamiliales sont des actes violents exercés entre les membres d'une même famille. Elles englobent les faits de violences conjugales, les violences faites aux enfants, aux ascendants et à tous les membres de la famille élargie.

Elles peuvent prendre la forme de violences verbales, physiques, psychologiques, économiques ou sexuelles.

Il n'existe pas de profil type de victime ni d'auteur de violences conjugales. Elles existent dans tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires confondus.

Mâconnais-Beujolais Agglomération coordonne le réseau de lutte contre les Violences Intrafamiliales (VIF), dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Ce dispositif fédère près d'une centaine d'acteurs (services de l'État, collectivités territoriales, forces de l'ordre, associations, bailleurs...), qui par leurs interventions à des niveaux divers, viennent en aide aux personnes victimes de violences intrafamiliales.

Le réseau VIF intervient pour :

- ❖ Repérer des situations préoccupantes,
- ❖ Accompagner et orienter les victimes en fonction de leurs besoins,
- ❖ Mettre à l'abri les victimes en cas de danger immédiat.

Vous êtes victime de violence au sein de votre foyer ? En contactant le 3919, bénéficiez d'une écoute confidentielle et de conseils adaptés à votre situation.



ÉCONOMIE, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENTS...

COMMENT VA SE DESSINER LE TERRITOIRE DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE À L'HORIZON 2040



❖ Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Ce document fixe des orientations d'aménagement à l'échelle d'un bassin de vie et pour une période d'environ 20 ans. Ses règles sont prises en compte dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui eux-mêmes déterminent les droits à construire ou aménager à l'échelle de chaque parcelle.

Le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne, qui comprend 120 communes, dont Chevagny les Chevrières, et qui correspond au bassin de vie de Mâcon, fixe des objectifs à l'horizon 2040 en matière d'habitat, de commerces, d'économie, de déplacements, de paysage, d'environnement... Il est élaboré par les élus locaux qui participent aux instances du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne.

Ce SCoT est en cours d'élaboration et pourrait commencer à produire ses effets à partir de 2025. Ses principales orientations sont toutefois pratiquement fixées. Elles cherchent à améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Il vise à renforcer les centres des communes, afin de développer une vie locale et de limiter la consommation de foncier ainsi que les déplacements et fixe un objectif d'aménagement (réhabilitation et construction) de logements à l'horizon 2040 en fonction des perspectives d'augmentation de la population. Pour le secteur nord de la communauté d'agglomération de Mâcon, dont fait partie Chevagny les Chevrières, l'objectif fixé est de 1120 logements. Ces logements seront aménagés en priorité dans la partie déjà urbanisée des communes. **Une densité minimale moyenne est imposée : 12 logements par hectare dans les villages. Au total, il s'agit, pour l'ensemble du territoire du SCoT, de diminuer la consommation foncière de 45% en 2021-2031, par rapport à 2011-2021 et de 55% pour 2031-2041.**

Des espaces naturels sont à protéger, notamment parce qu'ils permettent des déplacements pour la faune et la flore. Le bourg de Chevagny les Chevrières est encadré par un de ces espaces, à l'est, qui fait le lien entre la forêt de Verzé et la vallée de la Petite Grosne, et à l'ouest, par le ruisseau du Moulin Journet.

La préservation des paysages est également une préoccupation forte du SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne : ainsi, un point de vue situé au nord de Chevagny les Chevrières est à préserver, de même que les éléments liés à la vigne (murs en pierres sèches, cadoles...). Le SCoT préconise aussi d'améliorer le paysage le long de la RD 17 avant son entrée dans l'agglomération de Mâcon.

Enfin chaque commune pourra identifier des itinéraires **cyclables et piétonniers**.

❖ Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne fait partie du réseau national France Rénov'

Ayez le réflexe France Rénov' avant tous travaux d'économie d'énergie dans votre logement ! C'est le meilleur moyen de **se renseigner gratuitement et efficacement** auprès d'interlocuteurs indépendants des entreprises.

Il est difficile pour un particulier d'engager des travaux de rénovation pour économiser de l'énergie : les techniques complexes d'isolation, les modes de chauffage alternatifs, les aides financières multiples, les priorités pour une meilleure efficacité, ce sont autant de questions plutôt réservées aux spécialistes.

C'est pourquoi, nos Conseillers France Rénov' accompagnent gratuitement tous les habitants des 120 communes du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

FRANCE RÉNOV : DES PERMANENCES DANS LE MÂCONNAIS

<p>PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 03 85 21 05 41 • du lundi au vendredi de 14h à 17h</p> <p style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-size: 0.8em;">Conseils GRATUITS ET NEUTRES sur les aspects techniques et financiers</p>	<p>OU SUR RENDEZ-VOUS 03 85 21 05 41 renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • CLUNY : tous les mercredis de 9h à 12h • JONCY : 2^e mercredi du mois de 14h à 17h • LA CHAPPELLE-DE-GUINCHAY : 2^e lundi du mois de 14h à 17h • LA GUICHE : 4^e mercredi du mois de 14h à 17h • MÂCON : 1^{er} et le 3^e mardi du mois de 9h à 12h tous les jeudis de 14h à 17h • MATOUR : 2^e mardi du mois de 9h à 12h • MONTBELLET : 1^{er} lundi du mois de 14h à 17h • SALORNAY-SUR-GUYE : 1^{er} et le 3^e mercredi du mois de 14h à 17h • TOURNUS : 3^e lundi du mois de 14h à 17h • TRAMAYES : 4^e mardi du mois de 9h à 12h
---	---

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 73 logements pour personnes âgées (Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussières, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche-Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat Intercommunal assure la gestion des logements et des services dédiés aux résidents : assistance par un système d'appel Bip, repas du midi au restaurant de la résidence, service de laverie et de nombreuses animations (gymnastique, ateliers manuels, courses en grande surface...).

La **Résidence Autonomie de l'Eau Vive** se veut ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés. **Établissement non médicalisé.**

Des services sont à la disposition des résidents.

- ▶ Assistance 24/24 avec un bip
- ▶ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Lingerie
- ▶ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix
- ▶ Aide aux courses
- ▶ Coiffeur

Les animations

Loto, gymnastique douce, atelier tablette numérique, atelier mémoire, jeux de société, belote, scrabble ainsi que des après-midis récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.



L'association **EVA (Eau Vive Animation)** permet de financer des activités qui n'acceptent pas les règlements par mandat administratif.

Cette année, EVA a financé, entre autres le Petit Train de Mâcon pour 21 résidents qui ont adoré la visite de la ville et des bords de Saône.

Merci à toutes les communes du Syndicat qui subventionnent EVA!!

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Redevance par mois

- ▶ T1 : 506 €
- ▶ T2 : 599 €
- ▶ T3 : 672 €

Repas : 368,90 € pour 30 repas pris dans le mois.

»» Pour tout renseignement

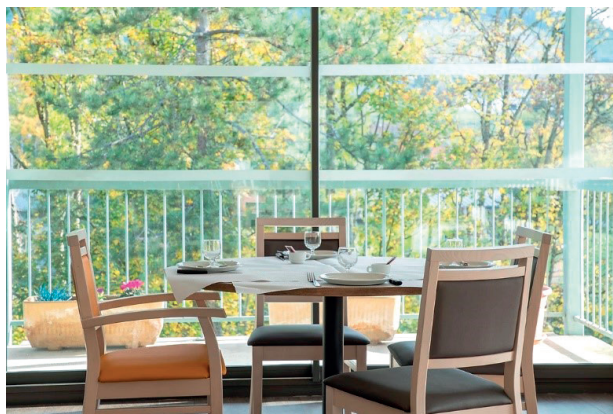
629, route du Hameau de l'Eau Vive

71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

✉ accueil@ra-eauvive.fr

🌐 www.eauvive-residence-autonomie.com



L'ADMR

Une équipe professionnelle, « pour tous, toute la vie, partout »

L'association ADMR de Prissé intervient sur les communes de Prissé, Vergisson, Chevagny les Chevrières, Davayé, Solutré-Pouilly et Fuissé.

» Sa mission, ses services

Intervenir chez **toute personne ou famille** ayant besoin d'un accompagnement quotidien pour un maintien à domicile, pour plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement pour **vivre bien chez soi** (entretien du logement, repassage, aide à la toilette, habillage, repas, coucher, accompagnement, garde d'enfants à domicile, courses, portage des repas, télé assistance...).

Il existe des possibilités de financement de ces services, en fonction de votre situation : caisse de retraite, CAF, Conseil départemental...). Le « reste à charge du demandeur », en fonction des lois fiscales en vigueur, peut être déductible de vos impôts ou vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

En 2023, notre association a accompagné près de 125 bénéficiaires pour un total de plus de 13 300 heures.

Ces interventions sont assurées par 9 salariées qui agissent avec compétence et dans le souci du bien-être et du respect des personnes accompagnées.

Les personnels, formés et qualifiés grâce à notre appartenance à un réseau départemental et national, interviennent tout au long de l'année ou ponctuellement.

Les bénévoles, adhérents de notre association, membres du Conseil d'Administration habitent le territoire et connaissent les problématiques de celui-ci. Ils sont à l'écoute, comme nos salariés, de vos besoins et demandes.

Notre association accueille avec plaisir des bénévoles et des professionnels (recherche d'un complément de salaire ou temps plein), en recherche d'une utilité sociale.

Nous vous donnons rendez vous le dimanche 14 janvier à 15h, à la salle des fêtes de Prissé pour un après midi « spectacle vivant ».

Billetterie sur place : 10€, gratuit pour les moins de 12 ans.

» Nos permanences

Notre Assistante Technique vous accueille au local de l'Association (dans la cour de la Mairie de Prissé).

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

» Association ADMR

75 Rue de la Mairie
71960 Prissé

☎ 03 85 37 89 38

✉ info.prisse@fede71.admr.org



pour tous, toute la vie, partout



LE SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône-et-Loire.

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune et a une capacité de 39 patients maximum.

Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.



La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs, définis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur prescription médicale et dans la limite des places autorisées, sont ainsi admises en SSIAD :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (Une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou GIR 2.)
- Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap



Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le DAC71, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, la Maison de Santé de Crêches-sur-Saône, l'HAD, l'école d'infirmiers et d'aides-soignants, la MFR de Pont-de-Veyle...

Le SSIAD recrute actuellement des aides-soignants pour renforcer l'équipe pour contribuer au maintien à domicile des personnes accompagnées.

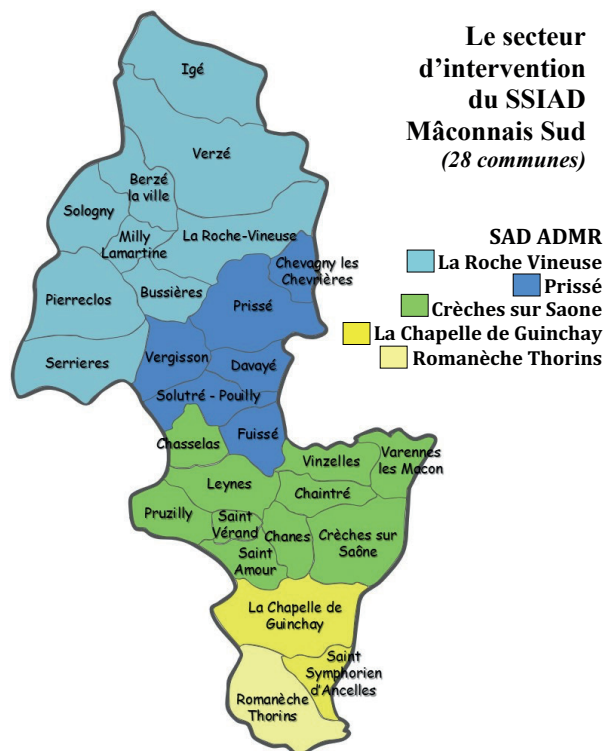



» Contact pour plus de renseignements
Amandine LAPALUS - Infirmière Coordinatrice

50, rue de la Brancionne
71680 Crêches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31

✉ ssiad.creches@fede71.admr.org





Rendez-vous
Le samedi 6 juillet 2024
pour la 3^e édition
de notre fête champêtre

 www.chevagnyleschevrieres.fr

 [mairiedechevagnyleschevrieres](https://www.facebook.com/mairiedechevagnyleschevrieres)